

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



QUARANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels*

PREMIERE COMMISSION
3e séance
tenue le
lundi 12 octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 3e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Déclarations de :

- M. Garcia Robles (Mexique)
- M. Petrovsky (Union des Républiques socialistes soviétiques)
- Mme Theorin (Suède)
- M. Hepburn (Bahamas)
- M. Sastradidjaya (Indonésie)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/42/PV.3
16 octobre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le PRESIDENT : Conformément au programme de travail et au calendrier adoptés le 1er octobre, nous abordons aujourd'hui les travaux sur les questions de fond. Ce matin va s'ouvrir le débat général de la Commission sur toutes les questions de désarmement, c'est-à-dire les points 48 à 69 de l'ordre du jour.

Avant de donner la parole au premier orateur inscrit sur la liste, je voudrais faire, à titre personnel, une brève évaluation générale de la situation internationale actuelle dans le contexte du sujet que nous allons examiner ensemble.

On s'accorde généralement à reconnaître que les problèmes de limitation des armements et de désarmement ont un caractère complexe et tenace et qu'ils n'ont pas trouvé de solution facile, malgré les efforts prolongés et ardues qui ont été déployés pour les résoudre. Il a fallu faire preuve de beaucoup de patience, de persistance et, surtout, de la volonté politique nécessaire, pour enregistrer des progrès significatifs dans ce domaine.

Le monde a déjà profité des fruits de ces labeurs qui se sont concrétisés dans divers accords aux niveaux bilatéral, multilatéral et régional. Et pourtant, nous n'avons pu accomplir de progrès appréciables dans la solution de problèmes particulièrement tenaces, notamment dans le domaine nucléaire.

Le Président

Or, maintenant, nous avons vu se dérouler, avec une rapidité impressionnante, des événements significatifs qui, pour la première fois, en particulier après la rencontre de Reykjavik, vont peut-être, après tout, concrétiser ce qui n'était jusqu'ici que l'aspiration à un monde totalement exempt d'armes nucléaires. L'accord de principe intervenu entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur la conclusion d'un traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à courte portée est bien le signe d'un progrès notable dans un processus qui, nous voulons l'espérer, débouchera finalement sur un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Il faut espérer aussi que les nouveaux entretiens prévus entre ces deux Etats aboutiront à d'autres accords, en particulier en ce qui concerne les armes stratégiques. Nous notons également avec satisfaction que les deux parties sont convenues d'engager des négociations complètes, étape par étape, sur les essais nucléaires. Les résultats positifs de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe sont une autre étape importante sur la voie du renforcement de la confiance entre les Etats.

Ces résultats et les autres faits nouveaux encourageants qui se sont produits sur la scène internationale ont ranimé l'esprit de détente, et la communauté internationale doit saisir cette occasion pour prendre des mesures efficaces dans tous les domaines visés par les négociations sur le désarmement, y compris dans le domaine des armes classiques. Il est donc impératif de ne pas en revenir aux vieilles polémiques et aux terribles affrontements d'autrefois mais de s'efforcer plutôt d'ouvrir de nouvelles voies qui déboucheront sur des perspectives de paix de plus en plus vastes.

A l'heure où les deux superpuissances sont sur le point d'accomplir des progrès décisifs dans le ralentissement de la course aux armements, les autres nations du monde ne doivent pas s'en tenir au rôle de simple spectateur. Les nouvelles perspectives de paix qui commencent à se dessiner doivent, au contraire, les inciter à se débarrasser de leurs attitudes traditionnelles qui les ont souvent conduites à recourir à des moyens militaires pour assurer leur sécurité. Nous devons désormais nous efforcer d'adopter des mesures constructives et concertées pour renforcer notre sécurité commune dans un monde où nous partageons un destin commun.

Le Président

Il faut espérer que les progrès réalisés dans les négociations bilatérales auront aussi des effets positifs sur le processus de négociations multilatérales. J'estime, à cet égard, que les événements positifs dont nous sommes témoins devraient trouver un plus grand écho dans la Conférence du désarmement à Genève. Cette conférence, qui est le seul organe de négociations multilatérales dans le domaine du désarmement, a déjà joué un rôle utile. Nous savons tous néanmoins que si elle se voyait confier le mandat approprié pour traiter des questions importantes de son ordre du jour, elle pourrait oeuvrer de façon plus efficace à la pleine réalisation de ses objectifs.

Certes, la Conférence du désarmement a accompli des progrès notables, en particulier l'année dernière, dans la voie de la conclusion d'une convention sur l'interdiction complète des armes chimiques. Mais elle n'a fait depuis longtemps aucun progrès nouveau dans d'autres domaines importants. Il serait donc souhaitable que la Conférence parvienne à un accord, par exemple, sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et sur un programme global de désarmement - domaine dans lequel son organe subsidiaire compétent a déjà fait un travail utile sous la direction éminente de l'Ambassadeur du Mexique, S. E. M. Garcia Robles.

Le risque de voir les programmes de recherche-développement des deux principales puissances spatiales s'étendre à l'espace extra-atmosphérique s'est concrétisé depuis que nous sommes entrés dans l'ère de la "guerre des étoiles". Il faut faire des efforts soutenus, notamment dans le cadre de la Conférence du désarmement, pour éviter que la course aux armements ne s'étende à un nouveau milieu et pour veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Cette année marque le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et nous devons désormais nous efforcer d'assurer le respect de ses dispositions. Ce traité, signé le 27 janvier 1967 est entré en vigueur le 10 octobre 1967.

La dimension régionale du désarmement prend une ampleur nouvelle. De nombreuses propositions ont été soumises à ce sujet et certaines d'entre elles ont été mises en oeuvre. Mais il y a d'autres propositions concernant le désarmement

Le Président

régional qui sont encore loin de prendre corps, en particulier celles qui concernent l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique. A propos du désarmement régional, je voudrais saluer la création des centres régionaux des Nations Unies pour la promotion de la paix et du désarmement à Lomé, au Togo, et à Lima, au Pérou.

La sécurité, qui est un élément essentiel de la paix, a toujours été une des aspirations les plus profondes de l'humanité. La poursuite de la course aux armements, notamment dans le domaine nucléaire, constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales et prive la communauté internationale de ressources humaines et économiques qui sont indispensables à son développement socio-économique.

Dans ce contexte, je voudrais me référer au document qui exprime le point de vue des Etats africains sur la question de la relation entre le désarmement et le développement et qui a été distribué en tant que document officiel de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Il est dit dans ce document :

"La libération de ressources additionnelles par des mesures de désarmement au profit du développement ne doit être perçue ni comme fardeau à la charge d'un Etat ou d'un groupe d'Etats, ni comme une oeuvre de philanthropie internationale. Bien au contraire, elle est l'oeuvre de tous au profit de tous. Elle constitue la contribution nécessaire que les nations doivent apporter ensemble au renforcement et à la préservation de cet objectif commun suprême que représente la paix." (A/CONF.130/4, par. 15)

"Il convient donc de rechercher les moyens d'accélérer le processus du désarmement et d'affecter les ressources libérées par les mesures de désarmement au développement économique et social." (Ibid. par. 16)

Grâce à nos efforts communs, la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement s'est tenue à New York en août et septembre de cette année. Elle a souligné la ferme volonté de la communauté internationale d'atteindre les objectifs de désarmement et de développement afin de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir la prospérité. Le Document final de cette conférence et, en particulier, le Programme d'action, contient un certain nombre de recommandations que nous devons tous nous efforcer sincèrement de mettre en oeuvre.

Le Président

L'objectif de cette commission, la plus représentative des instances multilatérales qui s'occupent du désarmement, est de contribuer au processus qui doit permettre, entre autres, d'éliminer la menace de la guerre, notamment la guerre nucléaire; de mettre fin à la course aux armements, de trouver des moyens d'arrêter les essais nucléaires et la croissance du potentiel nucléaire militaire; et de promouvoir la sécurité internationale. De nombreuses propositions ont été faites à cette fin au cours des dernières années et cette année encore.

Le Président

Le moment est venu pour nous de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que ces propositions puissent se traduire en mesures concrètes. Pour ce faire, nous devons nous attacher avant tout aux priorités, aux objectifs et aux principes énoncés dans le Document final de la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui fournit à la communauté internationale les directives nécessaires pour promouvoir la cause de la paix par le désarmement.

A la présente session, nous devons décider des dates de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui doit être convoquée en 1988. Le succès de cette session extraordinaire dépendra en partie de celui des travaux de notre Première Commission. Il nous appartient donc, pour cette raison aussi, de contribuer, par des efforts sincères et concrets, à la solution des problèmes les plus pressants de notre temps. Ce faisant, notre Commission contribuera certainement de façon constructive au succès de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation du Mexique, dire combien nous nous félicitons de votre élection unanime à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale, qui est chargée de l'examen de questions tellement importantes concernant le désarmement et la sécurité internationale.

Vos brillants états de service depuis trois ans que vous représentez votre pays auprès des Nations Unies, qui n'ont d'égal que ceux obtenus pendant une période similaire où vous avez été le Représentant permanent du Zaïre auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, qui est considérée comme l'organe unique de négociations multilatérales sur le désarmement, sont la meilleure garantie que vous vous acquitterez avec succès de l'importante tâche que vous allez entreprendre maintenant. Ce faisant, vous pouvez bien sûr compter sur l'entière coopération de la délégation du Mexique.

Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau. Par ailleurs, nous nous félicitons de voir une fois de plus parmi nous M. Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, l'Ambassadeur Safronchuk, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et M. Kheradi, Secrétaire de la Première Commission.

M. Garcia Robles (Mexique)

Des huit points qui, outre celui concernant l'adoption du rapport annuel à l'Assemblée générale, figurent à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement pour cette année, j'en ai choisi quatre comme thème de mon intervention : l'interdiction des essais nucléaires, le Programme complet de désarmement, l'élimination des armes chimiques et la question du renforcement du rôle et de l'efficacité de la Conférence. Je me livrerai à présent à un examen sommaire de ces points dans l'ordre indiqué.

Le 3 décembre dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies, par une majorité écrasante de 135 voix, a adopté la résolution 41/46 A, intitulée "Cessation de toutes les explosions expérimentales nucléaires". Dans cette résolution, l'organe le plus représentatif de la communauté internationale rappelle entre autres que :

"la cessation complète des essais d'armes nucléaires, qui est à l'étude depuis plus de 30 ans et sur laquelle elle [l'Assemblée générale] a adopté plus de 50 résolutions, constitue un objectif fondamental des Nations Unies dans le domaine du désarmement, objectif auquel elle a toujours assigné la plus haute priorité." (résolution 41/46 A de l'Assemblée générale)

L'Assemblée générale y souligne par ailleurs que :

"à huit occasions différentes, elle a condamné ces essais dans les termes les plus énergiques et que depuis 1974, elle se déclare convaincue que la continuation des essais d'armes nucléaires intensifiera la course aux armements, accroissant ainsi le risque de guerre nucléaire." (Ibid.)

Dans la même résolution, l'Assemblée générale, après s'être déclarée :

"à nouveau très préoccupée de constater que les essais d'armes nucléaires se poursuivent sans frein, contre les vœux de l'écrasante majorité des Etats Membres;" (Ibid.)

engage :

"tous les Etats membres de la Conférence du désarmement, en particulier les trois puissances depositaires du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à inciter la Conférence à créer, au début de sa session de 1987, un comité spécial en vue de la négociation multilatérale d'un traité sur la cessation complète des explosions expérimentales nucléaires." (Ibid.)

M. Garcia Robles (Mexique)

En réponse à cet appel, la délégation du Mexique, de concert avec les délégations de sept autres pays membres du Groupe dit des Vingt et un - Indonésie, Kenya, Pérou, Sri Lanka, Suède, Venezuela et Yougoslavie - a présenté à la Conférence un projet de mandat pour un Comité ad hoc à constituer dans le cadre point 1 de son ordre du jour.

En adoptant ce projet, la Conférence créerait, dans le cadre de ce point, un Comité ad hoc "dans le but de mener à bien des négociations multilatérales visant un traité sur la cessation de toutes les explosions expérimentales nucléaires". Les mots "dans le but" est une formule susceptible d'être interprétée de différentes manières. Pour ma délégation, c'est un objectif immédiat, mais pour d'autres délégations - celle des Etats-Unis, par exemple, qui l'a précisé à maintes reprises - il s'agit d'un objectif à long terme. Voilà pourquoi, au cas où l'on approuverait ce projet de mandat, la délégation du Mexique pourrait, dans une déclaration, en donner sa propre interprétation. La délégation des Etats-Unis ou toute autre délégation pourrait, quant à elle, faire connaître son interprétation. Ainsi, l'on pourrait adopter ce projet de mandat par consensus, sans qu'aucune des délégations des Etats membres de la Conférence du désarmement ait à renoncer à sa position.

Le projet mentionne également que le Comité ad hoc créerait deux groupes de travail chargés respectivement des questions interdépendantes suivantes : le Groupe de travail 1 s'occuperait du contenu et de la portée du Traité et le Groupe de travail 2, de son application et de sa vérification. Il est donc bien clair qu'aucun aspect de la question ne serait négligé.

M. Garcia Robles (Mexique)

Malheureusement, en dépit du fait qu'à la session de 1986 de l'Assemblée générale, la vaste majorité des membres de la Conférence du désarmement était prête à appuyer le mandat, il n'a pas été possible de réunir le consensus. C'est pourquoi il semble indispensable maintenant que la Première Commission réitère cette année encore vigoureusement ses appels précédents pour que ce problème soit réglé car, à plusieurs reprises, l'Assemblée lui a accordé la plus haute priorité.

Le point relatif à un programme global de désarmement pourrait être qualifié de problème sui generis car, contrairement aux autres questions qui sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement pour 1987, le rapport du Comité spécial qui s'est occupé de cette question a été présenté à l'Assemblée à sa quarante et unième session et non pas à la présente session, la quarante-deuxième.

C'est pourquoi le texte de ce rapport, contrairement aux autres rapports présentés par les comités ad hoc correspondants, ne figure pas dans le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale (A/42/27), mais bien dans le document CD/787 en date du 28 août 1987. Il est un document à part, publié sous la cote CD/783, en date du 20 août 1987. Cela n'a pourtant pas empêché la Conférence d'accepter la recommandation contenue dans le rapport, selon laquelle le Comité ad hoc devrait être rétabli au début de sa session de 1988

"en vue de résoudre les questions en suspens et de conclure les négociations sur le Programme à temps pour que ce dernier soit présenté à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement."
(A/42/27, par. 91)

En présentant à la Conférence du désarmement le rapport dont je viens de parler en qualité de président du Comité ad hoc le 27 août dernier j'ai, me référant à la recommandation que je viens de citer, déclaré ce qui suit :

"Pour que cette recommandation puisse réaliser l'objectif qu'elle recherche, j'estime qu'il me faut déclarer sans équivoque qu'il serait indispensable que certains membres du Comité - et dans plusieurs cas il ne s'agit que d'un ou deux membres - modifient la conduite qu'ils ont adoptée au cours de l'année écoulée et pendant la Conférence qui est sur le point de se terminer. Cette conduite a eu pour résultat, entre autres, que les 35 paires de crochets contenus dans le rapport que le Comité ad hoc avait présenté sur le programme d'ensemble de désarmement à la Conférence et qui a été communiqué

M. Garcia Robles (Mexique)

à l'Assemblée générale à sa quarante et unième session dans le document CD/718 du 26 août 1986 qui servait de base à nos travaux, n'ont pas diminué mais bien triplé; le projet que je présente à Genève contient 97 paires de crochets."

J'ai ensuite donné l'exemple suivant qui illustre le type de conduite dont il s'agit :

"Au deuxième paragraphe de l'introduction du rapport du Comité ad hoc, une délégation a insisté pour que soit supprimée, au paragraphe 109 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la mention de la nécessité de 'renforcer et de consolider le nouvel ordre économique international'. Certes, dans l'abstrait cette délégation pourrait invoquer comme excuse qu'en 1978, à l'époque où cette session extraordinaire a eu lieu, son pays avait un autre gouvernement, mais il est néanmoins impossible de comprendre et encore moins de justifier une telle position en tenant compte du fait que l'Assemblée générale elle-même, à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement en 1982, alors que le nouveau gouvernement du pays en question était au pouvoir depuis deux ans déjà, a approuvé par consensus un document final dans le paragraphe 63 duquel on trouve la déclaration suivante :

'Les Etats Membres se sont déclarés résolus à poursuivre leurs travaux en vue de conclure sans tarder les négociations relatives au Programme global de désarmement et d'adopter ce programme, qui prévoira toutes les mesures jugées souhaitables pour faire en sorte que l'objectif du désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, devienne une réalité dans un monde où régneront la paix et la sécurité internationales et où s'instaurera un nouvel ordre économique renforcé.' (A/S-12/32, par. 63)."

De plus, dans le même document final qui, je le répète, a été approuvé par consensus, l'Assemblée générale

"a été encouragée par le fait que tous les Etats Membres ont été unanimes à réaffirmer catégoriquement la validité du Document final de la dixième session extraordinaire, ainsi que leur adhésion solennelle à ce document et leur engagement à respecter, dans le cadre des négociations sur le désarmement, les priorités retenues dans le Programme d'action." (Ibid., par. 62)

M. Garcia Robles (Mexique)

De plus, il y a moins de deux ans, le 16 décembre 1985, l'Assemblée générale a adopté, également par consensus, la résolution 40/152 D, intitulée "Programme global de désarmement" dont le premier alinéa du préambule est ainsi libellé :

"Rappelant que, au paragraphe 109 du Document/final de sa dixième session extraordinaire, elle a demandé l'élaboration d'un programme global de désarmement, comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affirme et se consolide." (résolution 40/152 D)

Ce que je viens de rappeler me semble suffisant pour comprendre les raisons pour lesquelles, comme je l'ai dit à Genève, si l'on veut que le Comité ad hoc qui s'occupe de cette question puisse régler les questions en suspens et mener à bien les négociations sur le programme, il sera indispensable que certains des membres de ce même comité changent la ligne de conduite qu'ils ont suivie en 1987.

M. Garcia Robles (Mexique)

Il y a un peu plus de 15 ans, le 10 avril 1972, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction a été ouverte à la signature à Londres, Moscou et Washington. Dans le préambule de cet instrument, les Etats parties à la Convention ont exprimé leur conviction que l'accord y afférent ne représentait qu'un premier pas vers la réalisation d'un objectif beaucoup plus vaste, qui devait être défini à l'article IX de la Convention dans les termes suivants :

"Chaque Etat partie à la présente Convention affirme l'objectif reconnu d'une interdiction efficace des armes chimiques et, à cet effet, s'engage à poursuivre, dans un esprit de bonne volonté, des négociations afin de parvenir, à une date rapprochée, à un accord sur des mesures efficaces en vue d'une interdiction de leur mise au point, de leur fabrication et de leur stockage et en vue de leur destruction, et sur des mesures appropriées concernant l'équipement et les vecteurs spécialement destinés à la fabrication ou à l'emploi d'agents chimiques à des fins d'armement." (résolution 2826, Annexe, Annexe, art. IX)

Il s'agit là d'une tâche difficile, à laquelle la Conférence du désarmement a, comme il se doit, consacré une grande partie de son temps. Grâce aux efforts persévérants déployés par tous ses membres depuis qu'en 1984 il a été décidé pour la première fois de conférer au Comité spécial sur les armes chimiques un véritable mandat de négociation, le rythme des travaux du Comité s'est accéléré sensiblement, et la volonté politique de ses membres a permis en outre de surmonter des obstacles qui paraissaient infranchissables.

Nous entrons à présent dans une étape décisive des négociations qui, à juste titre, a été qualifiée de cruciale pour le succès de nos travaux. On a reconnu que, pour atteindre l'objectif ambitieux qui est le nôtre, la portée de la Convention devait être la plus large possible. En conséquence, on a identifié sept activités fondamentales qui seraient interdites, à savoir la mise au point, la fabrication, le stockage, l'acquisition, la possession, le transfert et l'emploi des armes chimiques. En outre, l'obligation est faite aux détenteurs actuels de telles armes, de détruire leurs arsenaux d'armes chimiques et les installations servant à leur fabrication, ce qui confère à la Convention un caractère de véritable instrument de désarmement. Ces dispositions catégoriques font l'objet d'un accord général.

M. Garcia Robles (Mexique)

Ma délégation considère que, pour pouvoir fonctionner efficacement et intégralement, tout accord international de désarmement doit s'accompagner d'un mécanisme approprié de vérification. La Convention sur les armes chimiques ne fait pas, loin de là, exception à cette règle générale. Ambitieux dans ses objectifs, le projet en cours d'élaboration prévoit également un système de vérification très large, destiné à garantir la complète mise en oeuvre de toutes ses dispositions.

Un organisme international indépendant, créé par ladite convention, serait chargé de l'exécution de ces tâches délicates. Il nous semble que ce serait le meilleur moyen d'assurer la crédibilité de cet instrument. Comme les membres s'en souviendront, c'est la voie que les Etats latino-américains ont choisie au moment de négocier, il y a déjà plus de 20 ans, le Traité de Tlatelolco, et le fonctionnement de l'organe créé à cette occasion s'est avéré tout à fait satisfaisant.

Le principal organe de vérification sera un comité consultatif composé de tous les Etats parties. Comme on s'attend qu'ils seront nombreux, il a semblé approprié de créer également un organe subsidiaire du Comité à composition limitée, appelé Conseil exécutif, qui dépendrait officiellement du Comité consultatif et s'acquitterait de toutes ses fonctions lorsque ce dernier ne serait pas en session.

En ce qui concerne le difficile problème de la prise de décisions, ma délégation serait d'avis que l'on adopte la procédure très simple et sans équivoque de la majorité des deux tiers des membres présents et votants. A notre avis, exiger le consensus retarderait considérablement les travaux du Comité et du Conseil car chacune des parties jouirait alors d'un droit de veto qu'elle pourrait exercer à tout moment, au détriment du fonctionnement approprié de la convention.

L'année où commenceront les travaux spécifiés au paragraphe 13 du rapport du Comité spécial, que la Conférence du désarmement a transmis à l'Assemblée générale en tant que partie intégrante de son propre rapport, sera une année cruciale pour les travaux préparatoires de la Convention. Le Mexique, qui ne possède pas d'armes chimiques, attache beaucoup d'importance à la conclusion de cette convention, dans laquelle il voit le moyen d'éliminer une fois pour toutes cette catégorie d'armes de destruction si meurtrières. Espérons que 1988 verra le couronnement des efforts déployés depuis tant d'années au sein de l'organe de négociation qui s'appelait alors la Conférence du Comité du désarmement.

La question de l'amélioration et d'une plus grande efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement est examinée depuis que l'organe de

M. Garcia Robles (Mexique)

négociation multilatérale a été créé. En 1987, on a créé à cet effet un nouvel organe qui, en dépit de sa composition restreinte, peut être considéré comme étant pleinement représentatif puisque deux de ses membres appartiennent au Groupe des Vingt et un, deux autres au Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, deux autres encore au Groupe des Etats socialistes, le septième et dernier, la Chine, en étant le Président.

Le groupe, à sa première réunion, s'est occupé de deux questions concernant respectivement les organes subsidiaires de la Conférence et le rapport annuel de cette dernière à l'Assemblée générale des Nations Unies. Les conclusions auxquelles il est parvenu au sujet de ces deux questions se trouvent résumées dans le rapport du groupe à l'Assemblée générale, publié sous la cote CD/WP.286. Je me contenterai donc de signaler, à titre d'exemple, que, pour ce qui est de la première de ces questions, le groupe a formulé les suggestions suivantes, qui pourraient permettre efficacement d'éviter les débats prolongés auxquels donnent lieu la création d'organes subsidiaires et la formulation de leurs mandats respectifs.

A cet égard, le Groupe des Sept a proposé d'adopter la pratique consistant à créer des comités spéciaux pour chacun des points de l'ordre du jour, en partant du principe que la Conférence n'a pas besoin de renouveler ces comités à chaque session annuelle étant donné que la décision portant création de ces comités les autorise à poursuivre leurs travaux jusqu'à l'accomplissement de leur tâche. Il a enfin proposé que chaque comité spécial approuve son propre programme de travail. Si les membres de la Première Commission partagent ce point de vue, il serait bon qu'ils l'indiquent dans leurs interventions.

M. Garcia Robles (Mexique)

Il ressort de ces considérations, qui portent sur les principales questions dont traite le rapport de la Conférence du désarmement, que, malheureusement, l'organe de négociation multilatérale sur le désarmement n'a pas réussi, à ce jour, à mettre au point un seul projet de convention ou de traité sur les questions dont il s'occupe. J'espère que cette situation changera l'année prochaine, qui marquera la première décennie d'activités de cet organe.

Heureusement, la situation semble différente en ce qui concerne les négociations bilatérales entre les deux principales puissances nucléaires, dont les hauts fonctionnaires responsables des relations extérieures ont, le 18 septembre dernier, annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord de principe sur l'élaboration d'un traité relatif aux missiles nucléaires à portée intermédiaire et à courte portée.

L'importance et la signification de cet accord ont conduit les dirigeants des six pays auteurs de l'Initiative en faveur de la paix et du désarmement, - Raúl Alfonsín, Andreas Papandreu, Rajiv Gandhi, Miguel de la Madrid, Ingvar Carlsson y Julius Nyerere - à publier une déclaration conjointe la semaine dernière, le 7 octobre, dont je vais donner lecture :

"Les six nations auteurs de l'Initiative en faveur de la paix et du désarmement se félicitent chaleureusement de l'accord de principe auquel les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont parvenus, le 18 septembre 1987, sur l'élimination globale de tous les missiles à portée intermédiaire et à courte portée basés sur terre. C'est là un premier pas historique vers la réalisation de notre objectif commun : le désarmement nucléaire total. Nous félicitons sincèrement le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, des efforts qu'ils ont déployés pour concilier leurs points de vue.

Dans notre dernière déclaration conjointe du 22 mai 1987, publiée à l'occasion du troisième anniversaire de notre première initiative, nous avons souligné qu'"un accord sur l'élimination de toutes les armes nucléaires de portée moyenne en Europe" revêtirait une importance considérable, car il marquerait le passage d'un seuil psychologique capital dans le cadre du dialogue sur le désarmement nucléaire. L'importance d'un accord entre les deux superpuissances va bien au-delà de son objectif immédiat car, sur le plan historique, il s'agirait du premier accord sur l'élimination à l'échelle

M. Garcia Robles (Mexique)

mondiale d'une catégorie complète d'armes nucléaires, ce qui, en fait, signifie que l'on inverserait le cours que suit actuellement la course aux armes nucléaires.

Les espoirs du monde se concentrent actuellement sur la prochaine réunion au sommet entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique. En exprimant les aspirations de tous les peuples du monde, nous pensons que c'est là l'occasion idéale de faire un pas important vers le désarmement nucléaire. Il est particulièrement urgent d'élaborer des accords sur la réduction des armes nucléaires stratégiques, sur la cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales et sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'accord récemment intervenu montre que si la volonté politique existe, tous les obstacles peuvent être éliminés.

Nous avons constamment lutté pour que le désarmement nucléaire total devienne réalité. Nous sommes décidés à poursuivre nos efforts et à recourir à tous les moyens possibles pour édifier un monde plus sûr, exempt d'armes nucléaires."

Espérons que l'objectif poursuivi par les six dirigeants, qui est aussi celui de tous les peuples de la Terre, deviendra réalité dans un proche avenir, grâce à l'intensification et à l'aboutissement d'efforts bilatéraux et multilatéraux, comme ceux que j'ai évoqués brièvement dans cette intervention.

M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de la délégation soviétique, de vous féliciter pour votre accession à ce poste de haute responsabilité et de vous souhaiter plein succès dans l'exécution de votre importante mission.

Cette année, les travaux de la Première Commission en sont à un stade crucial. Pour la première fois peut-être, il existe des perspectives réelles de procéder à l'élimination des armes nucléaires - tâche définie comme prioritaire lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il y a un an, l'Assemblée générale a une fois de plus affirmé à l'unanimité dans sa résolution 41/86 F, intitulée "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", que le but ultime était l'élimination totale des armes nucléaires et a lancé un appel à l'URSS et aux

M. Petrovsky (URSS)

Etats-Unis, pays dotés des arsenaux nucléaires les plus importants, pour qu'ils réalisent, le plus tôt possible, un accord sur la réduction de leurs armes nucléaires.

On peut dire à juste titre que les Nations Unies ont non seulement su déterminer la tâche la plus importante de notre époque et indiquer également de façon concrète comment la réaliser, mais elles ont en outre, par leurs décisions, donné une nouvelle impulsion en ce sens à leurs activités. L'appui des Nations Unies, comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères, M. Chevardnadze, du haut de la tribune des Nations Unies, a été, pour nous, un facteur moral important lors des négociations soviéto-américaines de Genève.

Les décisions des Nations Unies visant à débarrasser notre planète des moyens nucléaires de destruction témoignent à l'évidence de l'importance cruciale que revêt le désarmement nucléaire. C'est cette cause que le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'URSS, M. Gorbatchev, dans sa déclaration du 15 janvier 1986, et récemment, lors du vingt-septième Congrès de notre parti, a définie comme étant l'orientation centrale de notre politique étrangère. Dans le communiqué de M. Gorbatchev du 17 septembre dernier, adressé à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, est exposée notre conception d'un monde sûr et exempt d'armes nucléaires, qui est sur le point de passer du domaine du rêve à celui de la réalité. La communauté mondiale est maintenant saisie d'une proposition concrète soumise par les dirigeants soviétiques relative à la mise au point d'un système général de sécurité et de paix internationales, conformément à la Charte des Nations Unies - système qui exclura la dissuasion nucléaire et dans lequel la sécurité de tous sera le gage de la sécurité de chacun.

M. Petrovsky (URSS)

Dans sa première intervention à la Première Commission, la délégation soviétique a reçu pour instruction d'informer les Nations Unies et leurs Etats Membres de ce que l'Union soviétique a fait et continue de faire pour se conformer à la volonté de la communauté internationale.

Comme on sait, dans le cadre des négociations entre le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Chevardnadze, et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Shultz, qui ont eu lieu à Washington entre le 15 et le 17 septembre derniers, un certain nombre d'accords importants prévoyant la réduction de la menace nucléaire et le début d'un processus de désarmement nucléaire véritable ont été réalisés.

Pour la première fois depuis qu'existent les armes nucléaires, les deux principales puissances nucléaires, l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, sont parvenues à un accord sur l'élimination de deux catégories de leurs armes nucléaires, à savoir les missiles de portée intermédiaire et les missiles de courte portée. Ce succès est dû à la rencontre de Reykjavik qui a ouvert la perspective d'un monde dénucléarisé et qui a été une sorte de prélude au désarmement nucléaire. La rencontre de Reykjavik a placé les négociations soviéto-américaines dans la bonne direction et a prouvé que le désarmement nucléaire était possible.

Bien entendu, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser pleinement le potentiel de Reykjavik. Mais dès à présent, nous constatons que de nouvelles perspectives se dessinent, non seulement eu égard aux missiles de portée intermédiaire et aux missiles de courte portée. On constate aussi un progrès en matière d'interdiction des essais nucléaires; des négociations importantes vont débiter prochainement sur ce sujet. Il est évident que le moratoire unilatéral que nous avons proclamé il y a un an et demi n'est pas passé inaperçu. Il a fait naître l'espoir et renforcé la conviction qu'il est possible d'interdire les essais nucléaires.

Nous espérons que la prochaine réunion au sommet et la conclusion d'un accord sur les missiles de portée intermédiaire et sur les missiles de courte portée donneront un élan puissant aux efforts tentés pour résoudre toutes les questions politiques et militaires et favoriseront la formulation de nouvelles notions de sécurité qui ne soient pas liées au renforcement du potentiel militaire ou à l'accumulation d'arsenaux militaires.

Dans quelques jours, le Ministre des affaires étrangères de l'URSS et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis se rencontreront à Moscou pour faire le bilan des

M. Petrovsky (URSS)

travaux effectués par les délégations des deux pays à Genève. Ils arrêteront la date précise d'une rencontre au sommet soviéto-américaine dans le courant de l'automne afin de signer un traité sur les missiles de portée intermédiaire et de courte portée et ils examineront également l'ensemble des questions relatives aux relations mutuelles entre les deux pays. La réunion de Moscou sera consacrée, en priorité, aux questions relatives à la réduction des armes offensives stratégiques, au respect du Traité ABM et aux armes classiques, ainsi qu'à la conclusion d'une convention sur les armes chimiques.

Quant aux négociations qui se sont déroulées à Washington, je dirai franchement qu'elles ont été difficiles, mais nous comptons bien entendu sur leur succès. Nous étions guidés par notre nouvelle pensée politique qui est orientée vers la coopération, la recherche d'un accord et d'un équilibre mutuellement acceptable entre les intérêts respectifs. Nous estimons qu'à notre époque spatiale et nucléaire, la sécurité ne peut être que générale; quant aux relations entre l'URSS et les Etats-Unis, cette sécurité ne peut être que mutuelle et égale. Toute tentative faite pour induire l'autre partie en erreur ou rechercher la supériorité entraînerait de très graves conséquences, et serait tout simplement inadmissible.

Une moindre sécurité pour les Etats-Unis par rapport à celle de l'Union soviétique ne nous conviendrait pas car elle engendrerait la méfiance et l'instabilité. De même, lorsque nous abordons des problèmes avec les Etats-Unis, nous n'oublions jamais les intérêts de sécurité de tous les autres pays, y compris bien entendu tous les pays d'Europe.

L'URSS, mue par sa nouvelle pensée politique et par sa volonté de pour parvenir à un accord sur l'élimination des deux catégories d'armes nucléaires - à savoir les missiles de portée intermédiaire et les missiles de courte portée -, a laissé de côté les arsenaux nucléaires britanniques et français et a dissocié le package bien connu de Reykjavik. Même si elle préférerait - et, pour parler franc, préfère encore - des solutions globales aux problèmes de réduction des armements, pour répondre aux aspirations des Etats d'Asie, elle donne son accord pour éliminer tous ses missiles de portée intermédiaire et de courte portée dans la partie asiatique de son territoire. Et enfin, nous tenons à signaler que nous allons détruire beaucoup plus d'ogives nucléaires que nos partenaires américains. Bien entendu, l'accord auquel nous sommes parvenus sur l'élimination de deux catégories d'armes nucléaires, à savoir les missiles de portée intermédiaire et les missiles de courte portée, est l'aboutissement d'un accommodement et d'un désir réciproque de trouver des solutions mutuellement acceptables.

M. Petrovsky (URS

Lors des entretiens de Washington, il s'est avéré possible de parvenir à un accord en mettant au point un compromis sur la question des ogives nucléaires américaines destinées aux missiles Pershing IA de l'Allemagne de l'Ouest. La partie américaine a accepté que toutes les ogives nucléaires des Etats-Unis destinées aux missiles d'une portée de 500 à 5 000 kilomètres entrent dans la catégorie de celles qui seront éliminées en vertu de l'accord entre l'URSS et les Etats-Unis, c'est-à-dire - et j'insiste sur ce point - dans le cadre d'un traité. Il n'y aura aucune exception pour quelque partie que ce soit de ces missiles ou de ces ogives nucléaires, y compris les ogives nucléaires destinées aux missiles Pershing IA de l'Allemagne de l'Ouest.

Je dirai franchement qu'il aurait difficilement été possible de parvenir à un accord sans le concours de nos alliés du Pacte de Varsovie et notamment de la RDA et de la Tchécoslovaquie. La déclaration bien connue prononcée par le Chancelier de la RFA, M. Kohl, a également joué un rôle positif. Pour sa part, la partie soviétique a examiné avec attention les relations particulières qu'entretiennent les Etats-Unis avec ce pays, leur allié de l'OTAN.

La mise au point définitive de l'accord exigera bien entendu quelque temps. Pour l'instant, il est indispensable, au niveau des experts, de se mettre d'accord sur un certain nombre de questions techniques encore en suspens et de traduire en langage juridique les accords auxquels nous sommes parvenus, notamment sur la nécessité de mettre au point un système de vérification efficace. Quant à l'échelonnement des réductions, la partie américaine a proposé de conserver les missiles de portée intermédiaire en état opérationnel en abaissant proportionnellement les niveaux pendant toute la période de réductions.

M. Petrovsky (URSS)

Pour notre part, nous aurions préféré qu'un an après l'entrée en vigueur de l'accord, on rende tous les missiles destinés à être détruits non opérationnels en leur retirant leurs ogives nucléaires. Il faut encore parvenir à des accords complémentaires sur des délais précis, compte dûment tenu de toutes les considérations techniques et écologiques, avec la participation d'experts des deux parties dans le cadre des négociations bilatérales de Genève sur les armes nucléaires et spatiales.

Il faut également que les négociateurs soviétiques et américains à Genève terminent tous ces travaux d'ici le 22 octobre, date à laquelle le Secrétaire d'Etat américain, George Shultz, se rendra à Moscou. Nous pensons, étant donné le rythme des travaux de ces derniers jours à Genève, que les délégations pourront s'acquitter de cette tâche dans les délais impartis. A l'heure actuelle, nous avons des accords sur les quatre articles principaux du futur traité, notamment un accord sur l'article relatif aux phases de l'élimination des missiles. Le traité sera constitué au total de 16 articles. Les travaux portent sur tous les points, notamment sur les questions de vérification. Il existe, bien sûr, quelques difficultés techniques, mais nous ne pensons pas qu'elles soient insurmontables.

La partie soviétique estime qu'un accord sur les forces nucléaires à courte portée et à portée intermédiaire, qui en soi aurait une signification historique en termes de désarmement nucléaire véritable, ne constitue qu'un début, une sorte de prologue qui doit être suivi de nouvelles mesures en vue d'une élimination complète et générale des armes nucléaires au XXe siècle. Et surtout, l'application même de l'accord, à notre avis, nous enrichira d'une expérience unique et contribuera à accroître la confiance dans tous les domaines des relations internationales.

Nous estimons également que la mise en oeuvre de la décision de Reykjavik sur une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives de l'URSS et des Etats-Unis revêt une importance capitale dans le cadre d'une stricte application du Traité ABM.

Sur la question des armes stratégiques offensives, nous avons quelque peu précisé notre position en réponse au désir exprimé par les Etats-Unis. Il s'agit notamment de limiter le nombre d'ogives dans chacune des composantes de la triade stratégique à 60 % maximum du nombre total d'ogives placés sur les armes stratégiques offensives. Cependant, au cours de la rencontre, nous n'avons constaté aucun changement d'attitude de la part des Etats-Unis, pas plus que le désir de parvenir à un langage commun. En fait, ils se sont contentés de réitérer leurs anciennes positions exposées à maintes reprises et inacceptables pour l'URSS,

M. Petrovsky (URSS)

étant donné leur caractère unilatéral. Ainsi, la partie américaine a insisté sur l'abaissement des niveaux, sur l'interdiction des missiles balistiques intercontinentaux mobiles, sur l'inclusion dans les armements stratégiques du bombardier soviétique de moyenne portée Backfire, et a évité de discuter sérieusement de la limitation des missiles de croisière basés en mer et d'autres sujets.

Nous pensons que nous pouvons et devons utiliser le laps de temps qui nous reste d'ici à la rencontre ministérielle pour progresser dans ce domaine aussi, d'autant plus que les conditions matérielles nécessaires à une solution sont assurément réunies.

Au cours des négociations, nous avons présenté plusieurs propositions concrètes sur le maintien et le renforcement du régime du Traité ABM. Nous avons notamment proposé deux variantes.

Premièrement, convenir d'une liste de dispositifs qu'il serait interdit de placer dans l'espace extra-atmosphérique, quelle que soit leur finalité, si leurs caractéristiques techniques dépassaient les paramètres arrêtés. La partie soviétique a souligné que, dans cette hypothèse, les dispositifs dont les paramètres seraient en deçà des limites établies pourraient être placés dans l'espace extra-atmosphérique à quelque fin que ce soit, qu'ils soient liés ou non au Traité ABM. Les autres travaux de recherche relatifs aux systèmes ABM placés dans l'espace extra-atmosphérique seraient limités aux travaux de laboratoire sur terre. Au cours des négociations, nous avons transmis à la partie américaine les paramètres techniques correspondant aux dispositifs qu'il serait interdit de placer dans l'espace extra-atmosphérique.

Deuxièmement, convenir d'un respect strict et scrupuleux du Traité ABM, tel qu'il a été signé et ratifié. Si l'une des parties violait gravement le Traité, l'autre partie pourrait suspendre immédiatement la réduction de ses armes offensives stratégiques.

Dans chacune des deux variantes, les parties s'engageraient à respecter le Traité ABM pendant au moins 10 ans, ce qui assurerait la stabilité stratégique nécessaire à l'application de la réduction de 50 % des armes offensives stratégiques.

Je tiens à souligner que dans chacune de ces hypothèses, les parties continueraient de respecter le Traité ABM, même à l'issue de cette période de 10 ans, et procéderaient à des négociations sur le problème de défense ABM dans son

M. Petrovsky (URSS)

ensemble, en fonction de la situation stratégique du moment, ainsi qu'à des réductions de 50 % des armes offensives stratégiques.

Une discussion approfondie sur les mesures urgentes liées au maintien et au renforcement du régime prévu par le Traité ABM pourrait être entamée lors de la rencontre entre le Ministre de la défense soviétique et le Secrétaire d'Etat à la défense des Etats-Unis, dans le cadre de la Commission consultative permanente soviéto-américaine à Genève. Nous avons transmis des propositions à la partie américaine concernant cette rencontre, mais malheureusement le Secrétaire d'Etat à la défense des Etats-Unis, M. Weinberger, n'a manifesté aucun intérêt à l'égard d'une telle rencontre à Genève.

L'accord auquel on est parvenu, selon lequel, dès le 1er décembre 1987, des négociations progressives complètes seraient entamées qui auraient pour finalité l'interdiction totale des essais nucléaires, est un résultat concret de ces négociations. Nous accordons une importance particulière au fait que l'Organisation des Nations Unies a considéré cet objectif comme ayant priorité dans le cadre des efforts bilatéraux et multilatéraux.

Il a été décidé que les négociations soviéto-américaines sur cette question auraient lieu dans un même cadre. En outre, les deux parties se mettront tout d'abord d'accord sur des mesures de vérification qui permettraient de ratifier les traités soviéto-américains de 1974 et 1976 sur la limitation des explosions nucléaires souterraines et de parvenir à un accord sur de nouvelles limitations des essais nucléaires. A ces fins, il sera également procédé à des expériences conjointes sur la façon d'améliorer les méthodes de vérification sur les sites des essais dans les deux pays.

M. Petrovsky (URSS)

En outre, - et je tiens tout particulièrement à le souligner ici - la partie soviétique continue de penser qu'il est possible de parvenir à un accord sur la cessation immédiate de toutes les explosions nucléaires. Nous proposons aux Etats-Unis, en tant que première mesure, de parvenir à un accord sur une limitation importante de la puissance des explosions - par exemple à un kilotonne - et de leur nombre, à quatre par an.

L'accord qui vient d'être conclu sur la définition de centres de réduction du risque nucléaire représente une étape positive dans l'évolution des relations soviéto-américaines et un progrès vers le renforcement de la confiance et la réduction de la menace de guerre.

La réaffirmation, dans le préambule de l'accord sur ces centres, d'un accord réalisé au niveau d'un sommet, stipulant qu'une guerre nucléaire ne doit jamais être menée et qu'il ne pourra y avoir de vainqueur, est d'une importance capitale.

On envisage, à l'étape actuelle, d'utiliser ces centres pour transmettre des notifications sur le lancement de missiles balistiques dans le cadre du projet d'accord soviéto-américain déjà en vigueur. Ensuite, à condition qu'il y ait accord entre les deux parties et qu'il soit tenu dûment compte de la conclusion de nouveaux accords de limitation des armes, la liste des notifications pourra être allongée.

Un échange de vues approfondi a lieu en ce moment avec la partie américaine sur l'ensemble des problèmes liés à l'interdiction prochaine des armes nucléaires et sur l'élaboration accélérée d'une convention sur cette question, conformément aux décisions des Nations Unies. Nous avons notamment proposé un vaste programme de mesures destinées à améliorer la confiance et l'esprit d'ouverture dans ce domaine, nous avons en particulier avancé des propositions visant un échange bilatéral de données sur les potentiels militaires et chimiques de l'Union soviétique et des Etats-Unis et la vérification de ces données grâce à des inspections sur le site, avant la signature d'une convention.

Nous croyons que, conjointement aux récentes propositions soviétiques sur l'interdiction des armes chimiques, ces propositions permettront de résoudre tous les problèmes majeurs liés à la conclusion d'une convention.

Là encore, comme pour la question des essais d'armes nucléaires, la Conférence du désarmement de Genève qui a traité directement de ces problèmes, est appelée à jouer un rôle extrêmement important et de responsabilité. Elle a également élaboré une convention sur l'interdiction des armes chimiques.

M. Petrovsky (URSS)

Lors des négociations soviéto-américaines de Washington, la question de la mise au point accélérée d'un mandat pour le lancement des négociations sur la réduction des troupes et des armements en Europe a fait l'objet d'une attention toute particulière. Malheureusement, nous ne sommes pas parvenus à nous mettre d'accord sur l'inclusion des armes nucléaires tactiques dans la liste des sujets qui seront étudiés lors de négociations futures. Nous estimons que l'examen, dans le cadre des négociations, de cette catégorie d'armement, à savoir l'armement tactique, serait parfaitement logique et justifié.

Dans l'ensemble, l'issue des pourparlers de Washington a fait apparaître que l'objectif arrêté par les Nations Unies, à savoir assurer la sécurité grâce au désarmement, se précise aujourd'hui. Pour la première fois dans l'histoire, un accord de principe a été atteint sur l'élimination physique de deux types d'armes nucléaires.

Ainsi, les Etats ont fait la preuve de leur aptitude à rompre le cercle vicieux de la course aux armements, à harmoniser leurs points de vue, à assumer leurs obligations vis-à-vis de la sécurité internationale et à choisir la retenue et la modération dans le domaine le plus délicat lié à la sécurité nationale.

Les doutes des sceptiques quant à la possibilité d'édifier un monde dénucléarisé ont été dissipés. L'édification d'un monde dénucléarisé ne doit connaître ni pause ni retard. Nous avons la ferme intention de hâter les progrès dans ce sens afin que l'humanité puisse aborder le XXI^e siècle sans redouter une destruction nucléaire, chimique ou autre.

Nous considérons que l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires et les autres accords soviéto-américains que je viens de mentionner sont des éléments importants qui sous-tendent la paix et constituent la base du Traité de Moscou sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans les trois milieux, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, du Traité ABM et d'autres mesures très importantes de limitation des armements. Il constitue également la base d'un système global de paix et de sécurité internationales.

Les accords réalisés soulignent la vérité historique et la force de la politique de la raison et du bon sens, politique qui a été adoptée par les Nations Unies, lors des première et deuxième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement, ainsi que dans les recommandations

M. Petrovsky (URSS)

de cette commission. De concert avec la communauté internationale tout entière, l'Union soviétique espère et est convaincue que les accords susmentionnés mettront fin à la période de stagnation en matière de désarmement et déclencheront une réaction en chaîne dans tous les domaines de limitation et de réduction des armements. Pour que cette certitude devienne réalité, il faut que chacun d'entre nous déploie des efforts renouvelés et énergiques et que l'Assemblée générale des Nations Unies, en cette quarante-deuxième session, pèse de tout son poids.

La délégation soviétique entend faire part des observations que le rôle joué par les Nations Unies dans le processus de désarmement lui inspire, lors de déclarations ultérieures en Commission.

Mme THEORIN (Suède) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. C'est avec un grand plaisir que nous souhaitons la bienvenue à un représentant de l'Afrique dans le fauteuil présidentiel, et nous sommes convaincus que vos qualités bien connues de diplomate et votre riche expérience en matière de désarmement, notamment la présidence de la Conférence du désarmement, permettront aux travaux mouvementés de la Commission d'être couronnés de succès.

Comme l'a dit, il y a longtemps, Francis Bacon

"L'espoir est un bon petit déjeuner, mais un mauvais souper".

Nous avons aujourd'hui de bonnes raisons d'espérer. Il y a moins d'un mois, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont signé un accord de principe, qui vise l'élimination des armes nucléaires à portée intermédiaire, basées sur terre. Un accord de cette importance sur le désarmement nucléaire, et pas seulement sur la limitation des armements, ferait apparaître une nouvelle tendance, peut-être le début d'une ère nouvelle dans les relations internationales. Si tel était le cas, il s'agirait d'un accord de portée historique.

Mme Theorin (Suède)

Dans le passé, des désaccords sur le désarmement ont envenimé les relations entre les principales puissances mondiales et ont empêché une coopération urgente et nécessaire entre celles-ci. Les accords sur ces questions pourraient maintenant être un élément moteur de coopération dans la recherche de solutions aux problèmes contemporains qui vont des conflits régionaux au maintien de l'environnement naturel que nous partageons et de la misère dans le monde à la prévention d'une guerre nucléaire.

L'accord qui, nous l'espérons, sera signé cette année entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev pourrait revêtir une importance particulière pour faire avancer le désarmement. Il faut qu'il en soit ainsi, si cet accord doit marquer un tournant et ne pas être une simple exception dans une longue histoire semée d'échecs. Ceci ressort du simple fait qu'il ne portera pas sur la plus grande partie, soit 97 %, des arsenaux nucléaires existants, ni sur la totalité des autres armes de destruction massive et des armes classiques. Il est impératif d'aller plus loin.

L'ordre du jour du désarmement bilatéral immédiat devrait inclure : des réductions majeures dans les arsenaux nucléaires stratégiques - déjà convenues, en principe -; des négociations sérieuses sur la réduction des catégories restantes d'armes nucléaires, quels que soient leurs moyens de déploiement; et des mesures décisives vers une interdiction complète des essais nucléaires et la prévention de la course aux armements dans l'espace.

Les autres puissances nucléaires doivent également s'associer à ce processus dont aucun Etat ne peut être exclu, car la sécurité et même la survie de tous est en jeu.

Le désarmement nucléaire ne diminuera pas mais au contraire soulignera l'importance du désarmement classique et chimique. Dans ces domaines également, des progrès exigent une participation constructive et sincère des principales puissances militaires. Les autres pays ont le droit et l'obligation d'y contribuer.

Les efforts bilatéraux et multilatéraux de désarmement nucléaire devraient se compléter, comme l'a conclu l'Assemblée générale. Les travaux en faveur d'un traité sur l'interdiction complète des essais sont un bon exemple à cet égard.

En 1987, les cinq Etats dotés d'armes nucléaires ont tous procédé à des essais de ces armes, au mépris de l'opinion publique internationale et de la position de la majorité écrasante des Etats souverains.

Les événements internationaux soulignent combien il importe d'empêcher une prolifération des armes nucléaires. Un traité multilatéral sur l'interdiction complète des essais est un objectif plus urgent que jamais, ce qu'a souligné à plusieurs reprises l'Initiative des six nations.

Les accords sur la réduction des arsenaux nucléaires n'en rendront pas moins importante l'interdiction des essais. Au contraire, la fin de ces essais serait un moyen important d'empêcher que les accords sur le désarmement nucléaire ne soient rapidement dépassés par le développement effréné de nouvelles générations d'armes nucléaires.

Les deux principales puissances nucléaires ont récemment annoncé qu'elles allaient entamer des négociations pour mettre finalement un terme à tous les essais nucléaires. C'est là une évolution constructive, mais d'après les règles qui président à ces négociations, il semble que l'interdiction complète des essais reste un objectif éloigné, ce qui est inacceptable. Tout accord qui n'écarte pas la poursuite des essais est insuffisant. Le moment est venu de mettre fin, définitivement, à tous les essais nucléaires.

Ces accords doivent inclure clairement l'obligation de parvenir à l'interdiction complète des essais, à une date précise et proche. Il ne saurait y avoir de mesures dans la bonne direction que si les réductions ont une importance militaire et imposent aux parties de véritables contraintes quant aux possibilités qu'elles ont de mettre au point à leur gré des armes nucléaires. Il faut aussi éviter que le respect de telles mesures ne suscite des incertitudes.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique devraient être invités à faire rapport sur les progrès enregistrés lors de leurs négociations à la Conférence du désarmement. Ce n'est que dans cette instance qu'un traité multilatéral sur l'interdiction des essais pourra être négocié et conclu.

Des progrès techniques et politiques ont été récemment enregistrés dans le domaine de la vérification de l'interdiction des essais. Les réalisations dans ce domaine vital devraient être renforcées et développées plus avant.

A mesure que les négociations bilatérales se poursuivent, il devient plus urgent que jamais de permettre à la Conférence du désarmement d'assumer ses responsabilités en menant à bien des travaux de fond sur le Traité multilatéral sur l'interdiction complète des essais.

Mme Theorin (Suède)

La Suède demande instamment à tous Etats véritablement désireux de parvenir à une interdiction complète des essais d'examiner les implications que peuvent avoir éventuellement des négociations bilatérales dans le rôle que doit jouer l'instance multilatérale. Sera-t-elle écartée? Tombera-t-elle dans l'oubli? Lui demandera-t-on, comme dans le cas du Traité d'interdiction partielle des essais, de signer et de ratifier un document tout prêt - n'apportant qu'une contribution modeste au désarmement - élaboré en sessions tenues à huis clos? Les retards procéduraux continueront-ils d'entraver les travaux de la Conférence du désarmement? Dans ce cas, le dogmatisme d'un petit - très petit - nombre de pays coûterait fort cher. A cette session de l'Assemblée générale, des mesures devraient être prises pour prévenir une situation aussi regrettable.

Les efforts multilatéraux et bilatéraux devraient se compléter pour prévenir une course aux armements dans l'espace. L'espace atmosphérique appartient à l'humanité tout entière. Tous les Etats peuvent en profiter à des fins pacifiques, tous ont à perdre de sa militarisation.

Le Traité de 1972 limitant les antimissiles et les autres traités sur le désarmement et la limitation des armements doivent être sauvegardés. Une course aux armements dans l'espace, notamment si elle doit entraîner une compétition dans le domaine des systèmes nucléaires offensifs et ceux dits défensifs, pourrait très rapidement éliminer la petite mais importante protection que nous offrent les accords existants sur la limitation des armements. C'est la principale responsabilité des Etats-Unis et de l'Union soviétique d'empêcher que cela ne se produise.

L'Assemblée générale devrait instamment demander à ces deux pays de conclure rapidement un accord sur des mesures concrètes à cet effet et redemander à la Conférence du désarmement qu'elle examine en priorité la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

L'analyse des questions techniques et juridiques que la Conférence a entreprise a permis de mieux comprendre les problèmes. Ses travaux doivent cependant porter principalement sur l'examen des propositions et initiatives présentées.

La mise au point d'armes antisatellites est une menace potentielle aux intérêts nationaux vitaux de nombreux Etats. En examinant la question d'une interdiction mondiale des armes antisatellites, il convient de tenir dûment compte

Mme Theorin (Suède)

de toute mesure destinée à contrôler ou empêcher la mise au point de ce type d'armes. Toute mesure convenue tendant à limiter la possibilité d'entreprendre des missions antisatellites pourrait réduire la crise de l'instabilité et aussi favoriser la sécurité internationale.

L'armement et le désarmement navals retiennent à juste titre et de manière accrue l'attention internationale. Un simple regard sur la carte permet de comprendre pourquoi la Suède accorde une haute importance à de telles questions. Mon pays est situé dans la région de l'Atlantique nord, entre deux mers internationales, la mer du Nord et la Baltique, et son littoral est aussi long que la côte est des Etats-Unis, c'est-à-dire de la frontière du Canada à Key West. On sait que les régions de l'Europe septentrionale et de l'Atlantique nord font l'objet d'un intérêt stratégique accru de la part des deux principales alliances militaires. La poursuite de la course aux armements navals pourrait avoir des conséquences négatives pour la sécurité et la stabilité, notamment dans ces régions.

Les activités de marines de guerre sont très vastes; elles vont de patrouilles côtières à des interventions dans des conflits éloignés, de la légitime défense à une projection de puissance mondiale, et de la protection d'intérêts économiques vitaux et autres à des violations des droits fondamentaux d'autrui. Elles comprennent la traditionnelle diplomatie de la canonnière et la dissuasion nucléaire. Les principales puissances maritimes maintiennent des forces navales, prêtes à être déployées dans des régions éloignées. Les unités navales opèrent souvent au large des côtes d'autres pays et pénètrent même dans leurs eaux territoriales.

Aujourd'hui, une arme nucléaire sur quatre est destinée à être déployée en mer. De telles armes menacent d'étendre la course aux armes nucléaires à toutes les régions du monde.

Le principe de la liberté de navigation permet aux puissances nucléaires de transporter des armes nucléaires à travers les mers et les océans et de les déployer au large de tout littoral de leur choix, ce qu'ils font d'ailleurs de façon routinière./

Le nombre important d'armes nucléaires tactiques que transportent les bâtiments de guerre a été pour une bonne part négligé, en raison notamment de l'habitude qu'ont les puissances dotées d'armes nucléaires d'omettre, de confirmer ou de nier la présence de toute arme nucléaire sur un bâtiment donné à un moment donné. Quelle qu'en soit la justification, cette pratique suscite à juste titre dans l'opinion publique de nombreux pays une préoccupation toujours plus grande, surtout lorsque la flotte des puissances nucléaires exerce, conformément au droit international, son droit de passage inoffensif dans les eaux territoriales de ces pays ou mouille dans leurs ports. De plus en plus, l'opinion publique internationale juge cette pratique arrogante et incompréhensible. La politique tendant à ne confirmer ni nier la présence de ces armes n'est certainement pas faite pour accroître la confiance entre les Etats. Au contraire, elle y fait obstacle et il convient de l'abandonner.

Les armes nucléaires navales prennent une nouvelle importance relative avec la perspective d'accords sur les arsenaux nucléaires terrestres. De tels accords perdraient beaucoup de leur importance si les missiles de croisière nucléaires lancés à partir de la mer et ceux aéroportés devaient remplacer les armements basés à terre. La sincérité des intentions déclarées d'éliminer en définitive toutes les armes nucléaires pourrait être remise en question.

La limitation des missiles nucléaires transportés par mer devrait être convenue bilatéralement entre les principales puissances nucléaires ou d'autre manière. Les armes nucléaires tactiques devraient être débarquées. Le problème des mesures à négocier pour limiter la navigation des bâtiments ayant à bord des armes nucléaires devrait lui aussi être étudié.

Il est regrettable qu'une des principales puissances nucléaires ait décidé de ne pas participer à l'important débat sur les armements et le désarmement navals, qui a eu lieu cette année dans le cadre de la Commission du désarmement.

La Suède note en particulier que la Commission a admis que les conflits en mer pouvaient avoir des effets néfastes sur la liberté de navigation et les autres utilisations pacifiques des océans, et que le maintien de la liberté de navigation était un objectif important pour tous les Etats neutres.

A en juger par les travaux de la Commission du désarmement, la négociation des mesures propres à accroître la confiance en mer devrait être un domaine à explorer

Mme Theorin (Suède)

en commun. La Conférence du désarmement devrait se voir confier la tâche de négocier des mesures concrètes pour accroître partout la sécurité en mer.

On pourrait par exemple conclure un accord multilatéral pour prévenir les incidents navals. Un tel accord - qui compléterait mais ne remplacerait pas les accords bilatéraux de nature similaire existants - pourrait augmenter la sécurité en mer tout en garantissant la traditionnelle liberté de navigation.

D'autres mesures destinées à accroître la confiance au niveau mondial ou régional pourraient être envisagées pour arriver, d'une façon générale, à une plus grande transparence en matière navale. Au nombre de celles-ci, je pense en particulier à la notification préalable d'activités navales majeures, à l'invitation à venir observer les exercices et manoeuvres navals d'une certaine ampleur et à l'échange d'informations en la matière.

A ce sujet, la Suède a mis l'accent sur l'importance des mesures propres à accroître la confiance dans le domaine naval et le désarmement naval dans sa réponse adressée en 1982 au Secrétaire général à l'occasion de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Un an plus tard, nous avons présenté à l'Assemblée générale un projet de résolution qui devait conduire à une étude des Nations Unies sur la course aux armements navals. Nous pensons que cette étude a été utile puisqu'elle a permis d'attirer l'attention sur cette question et de promouvoir des mesures ultérieures. La prochaine étape devrait être la troisième session extraordinaire prévue.

Il y a longtemps déjà que des négociations sérieuses sur le désarmement nucléaire naval auraient dû avoir lieu. Les forces navales ne sont pas indépendantes des autres forces militaires. Elles doivent être considérées dans le contexte militaire général, et les aspects nucléaires et conventionnels doivent être étudiés avec le même soin.

Voici, en quelques mots, certaines des mesures qui, selon mon gouvernement, doivent être envisagées : la pratique consistant à ne pas confirmer ou nier la présence d'armes nucléaires à bord d'un bâtiment quelconque doit être abandonnée; la limitation des missiles nucléaires transportés par mer doit faire l'objet d'un accord et toutes les armes nucléaires tactiques doivent être débarquées; les revendications légitimes des Etats côtiers qui aspirent à une sécurité raisonnable de leur littoral doivent être confirmées; la liberté de navigation et les autres utilisations pacifiques de la mer ne devraient pas être enfreintes par les

Mme Theorin (Suède)

activités militaires; un accord multilatéral pour prévenir les incidents en mer devrait être conclu; et des mesures propres à accroître la confiance en mer devraient être négociées.

La nature absolue des armes nucléaires fait du désarmement nucléaire une priorité absolue. Même si d'autres armes de destruction massive ne menacent pas d'anéantir la civilisation humaine, elles pourraient provoquer des pertes comparables à celles causées par de nombreux types d'armes nucléaires si elles étaient utilisées dans des régions à forte densité de population.

Les armes chimiques n'appartiennent pas encore au passé. Leur récente utilisation est pour nous une source de vive préoccupation car il s'agit d'instruments, non pas du passé, mais du présent et de l'avenir.

La Conférence du désarmement de Genève progresse régulièrement vers l'interdiction de toutes les armes chimiques. Les délégations, par leur souplesse et leur attitude constructive, ont montré qu'elles souhaitaient arriver à une convention sur les armes chimiques. La plupart des éléments nécessaires sont en place. Toutefois, il subsiste certains problèmes techniques et politiques complexes que les parties à la négociation doivent résoudre.

Le dernier rapport du Comité ad hoc sur les armes chimiques contient un texte détaillé de 80 pages relatif à un projet de convention qui, à bien des égards, est loin du premier projet de 1984. Il fait état de progrès sensibles sur certaines des questions les plus difficiles dont les négociations ont traité, même si l'on n'a pas encore pu aboutir à des accords complets.

Chose significative, le rapport comprend, en annexe, un texte sur la situation - telle que la voit le Président - des inspections sur mise en demeure, qui est un élément indispensable d'un système de vérification. L'intérêt toujours plus grand porté aux questions d'organisation et aux questions d'ordre pratique qui jouent un rôle dans l'application de la Convention montre que les Etats veulent préparer son entrée en vigueur dans un avenir relativement proche.

Le domaine des armes chimiques est enveloppé d'un voile de mystère. A ce stade avancé des négociations, le manque de données adéquates sur la composition et la dimension des stocks d'armes chimiques est un problème majeur. Il convient donc de se féliciter que l'Union soviétique ait récemment invité des négociateurs internationaux. Nous espérons que cela encouragera à une plus grande transparence, car un tel processus multiplierait les chances de voir les négociations rapidement couronnées de succès.

Il est crucial que les principales puissances militaires jugent de leur intérêt commun d'élaborer une convention pleinement vérifiable et véritablement complète. Cet intérêt commun restera tout aussi important quand les négociations entreront dans leur phase finale.

Il n'existe pas d'obstacle politique insurmontable à une convention sur les armes chimiques. Si toutes les parties font preuve de la volonté et de la souplesse nécessaires, le travail ardu des négociateurs pourrait être bientôt couronné de succès.

Les armes et les forces classiques englobent quelque 80 % des dépenses militaires mondiales. Pendant les 40 dernières années, elles ont servi à tuer près de 25 millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Faute de désarmement classique, tous les efforts entrepris pour garantir la sécurité régionale et internationale seront remis en question.

Les résolutions adoptées l'année dernière par l'Assemblée générale témoignent d'un désir commun d'arriver aussi au désarmement classique grâce à des arrangements bilatéraux, régionaux et mondiaux. L'attention toujours plus grande accordée à cette question est certes justifiée. Elle ne nous détournera pas de notre objectif prioritaire qu'est le désarmement nucléaire, mais donnera force et crédibilité à notre recherche.

En mai dernier, la Commission du désarmement des Nations Unies a presque abouti à un accord sur ce nouveau point inscrit à son ordre du jour, et des bases solides ont aussi été jetées pour la suite de ses travaux.

La Commission s'est préoccupée de la rapide mise au point de nouvelles armes classiques particulièrement inhumaines et qui frappent sans discrimination. La mise au point, par exemple, du laser antipersonnel à des fins tactiques n'est plus éloignée : cette technique, dont l'effet principal est de frapper l'adversaire de cécité est à portée de la main. L'utilisation d'armes à laser pour provoquer la cécité permanente serait de toute évidence une atteinte flagrante aux principes fondamentaux des lois de la guerre.

Mme Theorin (Suède)

La communauté internationale devrait envisager d'interdire le recours aux armes au laser à de telles fins, de même que la mise au point et la fabrication d'armes de ce type. La Suède poursuivra ses consultations à ce sujet avec les délégations intéressées.

La stabilité et la sécurité en Europe où les deux principales alliances militaires se trouvent face à face sont essentielles à la sécurité mondiale. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) est une instance indispensable. La Suède se félicite des intentions exprimées par les membres des deux alliances de commencer à négocier sur le désarmement classique au sein de la CSCE. Ces négociations devraient être étroitement liées et concomitantes avec les négociations auxquelles participent 35 Etats pour développer encore les mesures propres à établir la confiance et la sécurité. Le but de ces négociations est de renforcer la sécurité en établissant une stabilité militaire et un équilibre à des niveaux de force considérablement plus bas qu'à l'heure actuelle.

La Conférence de Stockholm a obtenu des résultats considérables dans le domaine de la vérification. La Suède a depuis longtemps souligné la nécessité d'une vérification adéquate et est encouragée par la convergence de vues croissante de vues sur les questions de vérification. La Commission du désarmement a bien progressé cette année et il devrait continuer dans cette voie.

Une question importante à examiner serait la meilleure façon d'utiliser le système des Nations Unies pour les accords de vérification et de désarmement. Le développement de ce rôle serait dans l'intérêt et de la vérification et des Nations Unies elles-mêmes. Des idées intéressantes ont été avancées, entre autres celle d'un mécanisme des Nations Unies pour la vérification internationale de l'application des accords.

La communauté internationale devrait examiner, entre autres, la question des transferts internationaux d'armements. Ces transferts ont pris des proportions effrayantes. Le problème devrait être examiné dans son contexte politique et économique. Les Etats cherchent à se doter des moyens qu'ils jugent nécessaires pour exercer leur droit à la légitime défense conformément à la Charte des Nations Unies. Compte tenu des efforts régionaux et d'autres efforts destinés à réduire le niveau des armements, les principaux fournisseurs et acheteurs d'armes devraient toutefois examiner les moyens de limiter les transferts internationaux

Mme Theorin (Suède)

d'armements. Les Etats pourraient à cet effet améliorer leur législation nationale et leurs moyens de contrôle et d'application. Des plans de conversion de la production militaire en production civile devraient être encouragés. La possibilité de l'enregistrement international des principaux transferts pourrait également être étudiée.

Il y a un mois, la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a adopté par consensus son document final. C'est une victoire pour les activités multilatérales dans les domaines et du désarmement et du développement. Le Document final signale les avantages de la conversion. Dorénavant, tous les Etats envisageront de repenser la conversion, étudieront et planifieront en vue de la conversion, pour montrer à leur population et aux autres peuples les avantages de la conversion et leurs expériences dans la recherche des solutions aux problèmes qui s'y rattachent.

Comme le dit clairement le Document final, désarmement et développement sont les deux principaux défis que doit relever le monde actuel. Il s'agit de problèmes qui préoccupent en priorité la communauté internationale et que toutes les nations, développées ou en développement, grandes ou petites, nucléaires ou non nucléaires, ont en commun. La participation des Nations Unies en matière de développement et de désarmement et au niveau de la relation entre les deux, est consacrée dans la Charte.

La Conférence a accordé son attention au problème de longue date de l'ouverture dans le domaine des budgets militaires qui permettrait d'établir la confiance et de se mettre d'accord sur une réduction des dépenses militaires. Il semble que la communauté internationale appuie de plus en plus le principe de l'ouverture. Pour créer une banque de données complète des dépenses militaires, à l'échelle tant mondiale que nationale, il faudrait que tous les Etats communiquent leur budget militaire aux Nations Unies.

Comme le réaffirme le Document final, le monde peut continuer vigoureusement sa course aux armements ou s'engager sciemment et sans tarder dans la voie d'un développement économique et social plus stable et plus équilibré, dans le cadre d'un ordre économique et politique international plus viable. Mais il ne peut faire les deux à la fois.

Grâce au consensus intervenu à la Conférence, 149 Etats se sont engagés non seulement à poursuivre le désarmement et le développement, mais aussi à laisser le

Mme Theorin (Suède)

développement bénéficiaire du désarmement. Cela garde toute son importance aujourd'hui que le désarmement international devient une possibilité plus plausible.

Le Document final n'est pas une déclaration vide; il contient un programme d'action très complet, avec une série de mesures tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale. Mais, et ce n'est pas le moins important, selon le Programme d'action, la relation entre désarmement et développement doit faire l'objet d'un examen périodique par l'Assemblée générale.

Nous avons une excellente occasion de le faire à la prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1988. Cette session extraordinaire se déroulera à un moment crucial. Elle pourrait même constituer un événement majeur dans le processus du désarmement multilatéral. Les questions en suspens de la durée et de la date exactes de la session devraient être réglées au cours de la présente session de l'Assemblée. Au fur et à mesure que se déroulent les événements, la session extraordinaire pourrait marquer des progrès significatifs en matière de désarmement nucléaire. Pourtant, son principal but ne devrait pas être de marquer, mais bien de générer le progrès dans ce domaine.

La communauté internationale doit profiter des tendances encourageantes et de l'élan politique de l'heure, ce qui est d'autant plus important à un moment où, parallèlement à une évolution politique positive, des développements dans le domaine des armements suscitent des inquiétudes très graves.

La Suède se félicite des résultats de la dernière réunion du Comité préparatoire. L'ordre du jour prévoyait que la session extraordinaire permettrait un débat de fond et orienté vers l'avenir de la situation internationale et des mesures concrètes de désarmement. Notre objectif ne devrait pas être de revoir mais de renforcer et de compléter le Document final de la première session extraordinaire qui était un jalon dans le processus de désarmement, compte tenu de l'évolution récente et des réalités actuelles.

Des mesures destinées à éliminer la menace des armes nucléaires devraient recevoir la plus haute priorité à la prochaine session extraordinaire. Toutefois, des problèmes tels que la course aux armements navals, les armes chimiques, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, le désarmement classique et la vérification devraient également être mis en relief.

La situation appelle une action rapide. La troisième session extraordinaire consacrée au développement pourrait, 10 ans après la première, marquer le début

Mme Theorin (Suède)

d'une seconde décennie d'efforts nouveaux et de mesures nouvelles de désarmement et de limitation des armements en même temps que d'un nouveau type de relations entre les Etats, fondé sur la recherche de la sécurité dans la coopération.

La sécurité internationale est le but du désarmement international. Son objectif est aussi la sécurité nationale. Les efforts de la Suède en faveur du désarmement international sont un facteur important de notre politique de sécurité et contribuent à assurer notre sécurité nationale en réduisant la tension internationale et en diminuant les risques d'un conflit ouvert inhérents non seulement aux divergences politiques fondamentales mais à l'existence même de la course aux armements.

La communauté internationale a déclaré à plusieurs reprises qu'elle était convaincue que la course aux armements était contraire aux intérêts de tous, mais il lui reste encore à en tirer des conclusions pratiques. Pourtant, une lueur d'espoir commence à grandir. C'est la perspective d'un premier accord de désarmement nucléaire, d'un désarmement chimique mondial, de négociations pour réduire les forces classiques et d'une première étape dans l'élimination définitive de toutes les armes nucléaires.

Nous pouvons la voir luire et briller dans les yeux de ceux qui ont contribué à l'allumer en refusant de s'abandonner aux forces puissantes d'une course aux armements effrénée.

L'espoir est un bon petit déjeuner mais c'est un mauvais dîner. Il faut plus que l'espoir pour nous rassasier au dîner.

M. HEPBURN (Bahamas) (interprétation de l'anglais) : Je ne me souviens pas de l'auteur de la remarque intéressante que je me propose de citer et qui s'adresse peut-être aux présidents de commissions et de groupes de travail :

"L'une des choses les plus difficiles à apprendre, c'est de savoir quand il convient de prêter attention à ce que les gens disent de vous et quand il convient de ne pas en tenir compte, car il y a toujours une part de vérité dans les critiques les plus injustes et généralement quelque chose de faux dans les compliments les plus sincères."

Permettez-moi de vous dire simplement, Monsieur le Président, que la délégation des Bahamas est heureuse de vous voir à la tête de nos délibérations et que vous pouvez compter sur son appui.

Pauli Murray - écrivain, juriste, ardent défenseur des droits civils, féministe et prêtre - a inspiré la déclaration que je fais aujourd'hui. Les vers suivants sont tirés de l'un de ses poèmes, intitulé "Sombre testament et autres poèmes" où elle écrit :

"L'espoir est une tige écrasée
Entre des doigts serrés.
L'espoir est une aile d'oiseau
Brisée par une pierre.
L'espoir est un mot d'une rengaine sans mélodie,
Un mot chuchoté dans le vent,
C'est rêver de quarante arpents et d'une mule,
D'une cabane bien à soi et d'un peu de repos
D'un nom et d'un toit pour ses enfants,
Et les enfants de ses enfants enfin
L'espoir est une chanson fredonnée d'une bouche lasse."

Dans l'une de mes précédentes interventions à la Commission, j'ai comparé mes préoccupations quant au sérieux que nous attachons au sens véritable du désarmement général et complet aux paroles de Jean Baptiste, qui se lamentait de n'être que "la voix de celui qui crie dans le désert". J'ai mûrement réfléchi à la question de savoir s'il était sage de participer à un nouveau débat sans avoir quoi que ce soit de nouveau ou de constructif à y apporter. C'est le récit des expériences autobiographiques de Pauli Murray, qui a combattu la discrimination raciale et sexuelle, qui m'a encouragé à le faire.

M. Hepburn (Bahamas)

Elle ne parle pas vraiment de la course aux armements, mais elle parvient à décrire les mêmes sentiments de frustration et de désespoir que j'ai ressentis en écoutant les paroles creuses prononcées sur les problèmes politiques, sociaux et économiques ici, à l'Organisation internationale. Même si la question de la course aux armements n'est qu'un aspect de l'ordre du jour, elle est sans aucun doute la plus paradoxale de toutes car elle sème l'incertitude dans l'esprit de ceux qui préféreraient plus d'action et moins de rhétorique.

Le désarmement se distingue des catastrophes naturelles et du manque de ressources en ce sens que c'est un domaine où seul l'homme a le pouvoir d'agir. Mais cette tragique évidence a produit plus de désespoir que d'espoir. Bien que nous vivions à une époque où l'humanité aspire à être seul maître de son destin, la destruction et non le progrès semble être la norme. Ce contraste est si évident que l'on se demande s'il ne vaudrait pas mieux être à la merci de Dieu qu'à la merci de l'homme.

Lorsqu'on sait ce que coûte la course aux armements, la nécessité d'un désarmement général et complet n'en apparaît que plus urgente. Mais il semble que l'on s'intéresse peu à ces coûts qui, outre qu'ils continuent d'augmenter à un rythme effrayant, soulignent le gaspillage des ressources naturelles. En dépit de l'opinion selon laquelle de plus en plus de gens perçoivent la folie et l'inutilité de la course aux armements, les mesures prises jusqu'ici pour arrêter et inverser celle-ci ne sont que symboliques.

Nous devons nous demander pourquoi il en est ainsi et qui est responsable de l'impasse ou de l'absence de progrès réels. A cet égard, ma délégation ne peut que souscrire au leitmotiv que l'on rencontre dans plusieurs de nos résolutions, à savoir que

"Si tous les Etats ont la responsabilité d'arrêter la course aux armements, la tâche principale en la matière incombe aux deux superpuissances."

Si la tension née de la guerre froide a caractérisé les positions des superpuissances depuis la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'à maintenant, il serait plus juste aujourd'hui de parler de concurrence hostile. Un tel changement d'attitude incite à penser qu'un pas de plus a été franchi dans un processus où l'accumulation des armements vient encore ajouter au danger de guerre nucléaire.

M. Hepburn (Bahamas)

Le langage qu'elles tiennent peut être différent, mais en cette ère nucléaire les superpuissances se ressemblent plus qu'elles ne diffèrent dans plusieurs domaines essentiels. Nulle part cela n'est plus évident que dans les budgets militaires et la fabrication de nouvelles armes de destruction massive toujours plus perfectionnées. Il semblerait que l'on ait tendance, dans cette concurrence, à donner la préférence à la notion selon laquelle "mieux vaut être mort que vaincu", alors que chacun sait que les mots "victoire" et "défaite" n'ont aucun sens s'agissant d'une guerre nucléaire.

En 1985, j'ai fait allusion à l'ouvrage sincère de la regrettée Alva Myrdal, "Le jeu du désarmement". A mon avis l'extrait suivant est aujourd'hui plus pertinent que jamais :

"Vivre dans le culte des armements entraîne nombre de conséquences néfastes. L'acquisition d'armes toujours plus nombreuses et le danger inhérent de la voir se transformer en course aux armements ininterrompue contribuent au renforcement du 'militaire' dans les affaires intérieures de tous les pays. Lorsque dictateurs et oppresseurs s'emparent du pouvoir et le gardent, ils s'appuient sur leur puissance militaire, sur les armes accumulées et sur les soldats formés à leur usage. La prise de pouvoir par des régimes militaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine est l'une des caractéristiques essentielles de notre temps. La puissance des généraux et des colonels d'aujourd'hui est clairement liée à l'acquisition d'armes, qui est souvent la conséquence directe de l'aide militaire. Et pour assurer l'ordre dans ces pays, ce qu'il faut, ce sont des armes classiques, comme des chars et des mitrailleuses. Le perfectionnement des armements rend encore plus facile pour certains, peu nombreux, de dominer le plus grand nombre, et de compromettre ainsi la démocratie."

Les superpuissances ont cependant manifesté la préoccupation que leur inspire l'escalade insensée de la course aux armements dans le texte d'accord auquel elles sont récemment parvenues sur l'interdiction de certains missiles à portée moyenne et à courte portée. Cet accord de limitation des armements est une décision extrêmement positive qui augure bien de la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet. Mais étant donné les circonstances, cet accord, dont il

M. Hepburn (Bahamas)

convient de se féliciter, n'est qu'une simple goutte d'eau, et ma délégation espère qu'il sera rapidement suivi d'accords complémentaires en matière de stockage, de vérification, de mesures propres à accroître la confiance, de zones exemptes d'armes nucléaires et d'interdiction globale des essais, pour n'en citer que quelques-uns.

Bien sûr, on peut toujours arguer que "Rome n'a pas été bâtie en un jour", mais la question qui nous occupe est beaucoup plus délicate et exige par le fait même une action urgente.

J'aimerais faire une digression pour remercier le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique des renseignements qu'il a fournis dans son intervention et qui concernent, entre autres, les négociations qui se déroulent entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la question de la course aux armes nucléaires. Ma délégation attend le compte rendu que ne manqueront sans doute pas de faire les Etats-Unis en temps voulu.

Pour essayer de faire porter à tous le poids de la responsabilité dont j'ai parlé au début de ma déclaration, les Etats militairement importants ainsi que les pays en développement avancent toutes sortes de prétextes pour tenter de justifier leur contribution à l'escalade de la course aux armements. En apparence, ceux-ci peuvent se justifier, mais ces pays n'en sont pas moins responsables du pétrin dans lequel le monde est fourré. Les Etats militairement importants doivent renoncer à leur désir d'imiter les superpuissances, et les pays en développement doivent s'attacher à se doter de nouvelles infrastructures, au lieu de gaspiller leurs ressources en dépenses militaires qui ne peuvent, au mieux, que leur prodiguer un faux sentiment de sécurité.

Il importe en particulier que les pays en développement sachent ce qu'ils veulent. Nous ne pouvons avoir à la fois le beurre et l'argent du beurre. Nous ne pouvons pas prendre parti dans la lutte entre les superpuissances. Prendre parti ne peut qu'exacerber les tensions et éloigner les chances de parvenir à un accord sur d'importantes questions de sécurité. Heureusement que nos délibérations se déroulent par étapes et ne traduisent le plus souvent que notre humeur. La controverse actuelle porte essentiellement sur le désarmement et le développement.

M. Hepburn (Bahamas)

Un document final élaboré sur ce thème lors de notre récente conférence fait apparaître une relation bien définie entre le désarmement et le développement et indique clairement que l'un ne doit pas être l'otage de l'autre. Dans nos délibérations, nous avons évoqué toutes sortes de chimères qui nous ont empêchés de nous attacher à notre véritable objectif : la nécessité de l'interdépendance si nous voulons vivre dans un monde dont la sécurité ne dépende pas totalement des armes. Pourtant, je ne puis manquer de me demander dans combien de temps cette question brûlante deviendra simple tocade. Ma délégation s'associe à l'opinion que le désarmement ne peut être possible dans une atmosphère hostile, qu'elle prévaille entre les grandes puissances, entre des régions ou deux nations. Ne nous leurrons pas : les retombées nous concernent tous. Un autre fait alarmant est que, dans notre société hautement technique, nous avons tendance à négliger l'importance du facteur humain impliqué dans toutes les techniques nécessaires à la gestion d'un monde armé. On ne saurait écarter les risques de catastrophes accidentelles, alors qu'existe la menace que font peser toutes ces machines porteuses d'armes nucléaires. Compte tenu de leur perfectionnement, les nouvelles armes de destruction doivent être confiées à des gens sensés. Par exemple, nous avons entendu parler de l'abus croissant de drogue ou d'alcool parmi le personnel militaire qui manipule cet équipement excessivement délicat, et cela ne peut qu'accroître la peur qu'éveille en nous l'intensification effrénée de la course aux armements.

Ces procédures dangereuses exigent donc une stratégie. L'un des mandats spécifiques de la Commission est justement de mettre au point les moyens d'arrêter et d'inverser la course aux armements.

Il semble que la récente pléthore de rapports émanant d'organes consultatifs, de conférences sur le désarmement et des sessions extraordinaires d'organes internationaux, les campagnes de désarmement menées par des organisations non gouvernementales et les nombreuses résolutions adoptées dans le passé ainsi que les projets de celles préparés pour la présente session et les futures sessions visent à répondre aux questions qui ont été posées au fil des années. A certains égards, ces documents tendent à apaiser nos craintes, et même à nous satisfaire. Par exemple, nous pouvons constater la fragilité des accords de cessez-le-feu dans tous les conflits existants. Les guerres font rage parce que les opposants sont convaincus que la victoire c'est le pouvoir. Il est évident que les guerres ne sont pas menées pour que la paix règne, mais plutôt que peu d'efforts sont faits

M. Hepburn (Bahama

pour assurer la paix préalablement. Plus triste encore est qu'en de telles occasions, les pertes humaines et matérielles sont apparemment considérées comme secondaires. Cette dureté de coeur semble indiquer que chacun considère la paix comme théorique plutôt que concrète, jusqu'au moment où, par un acte d'agression, il s'en voit privé par quelqu'un d'autre.

A cet égard, je ne puis manquer de réaffirmer qu'il est urgent de rationaliser les travaux de la Commission et, en fait, l'ordre du jour de l'Assemblée générale dans son ensemble. Il serait superflu que j'entre dans le détail des recommandations et suggestions relatives à la rationalisation, qui ont été discutées ad nauseam à la Commission. Je me contenterai de dire que si nous commençons nos travaux plus tôt au cours de la session, si nous allouons plus de temps aux discussions officielles plutôt qu'au débat général, si nous groupons de sujets semblables pour discussion et prise de décision simultanées, si nous réduisons le nombre des résolutions, s'agissant notamment des textes polyvalents, et si nous faisons des recommandations fermes visant à différer des questions marginales qui figurent sur notre ordre du jour depuis longtemps, sans froisser indûment la susceptibilité ou soulever l'ire d'une quelconque délégation, nous pourrions véritablement obtenir de tous les acteurs qu'ils déploient des efforts sérieux et concertés qui nous conforteraient dans l'espoir que les mesures prises au fil des ans, pour mettre un terme à la course aux armements compétitive, seront appliquées, et nous feraient revenir sur la conviction que les intérêts ne sont rien de plus que d'autres voix criant dans le désert.

M. SASTRADIDJAYA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation de l'Indonésie, vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence de notre commission. Nous sommes convaincus que votre dévouement à la cause du désarmement et vos qualités de diplomate avisé permettront de conduire nos travaux à une issue heureuse. Je voudrais aussi féliciter les autres membres du Bureau et les assurer de notre coopération dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Alors que la Première Commission commence l'examen des points de son ordre du jour, on peut éprouver un sentiment d'optimisme renouvelé. La convocation de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a été un jalon important, en ce sens qu'elle a donné un contenu pratique à la relation multidimensionnelle existant entre ces deux importants défis et mis

M. Sastradidjaya (Indonésie)

l'accent sur les menaces militaires et non militaires qui pèsent sur la sécurité nationale et internationale. Nous avons été encouragés par l'adoption par consensus d'un Document final, qui fournit une base suffisamment solide pour une action concertée dans un large cadre.

A la suite des efforts ardues et décidés déployés au sein de la Conférence sur le désarmement, les perspectives d'une convention sur les armes chimiques semblent plus encourageantes qu'elles ne l'étaient auparavant. L'annonce, attendue de longue date, de la reprise prochaine des négociations bilatérales sur l'interdiction des essais nucléaires est une autre source d'encouragement.

L'accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur le démantèlement de tous les missiles de portée intermédiaire et de courte portée, qui doit intervenir bientôt, revêt une importance toute particulière. Un tel accord aurait de profondes répercussions non seulement pour l'Europe mais pour l'Asie et au-delà, et contribuerait ainsi à instaurer une certaine stabilité et sécurité. Bien que ces forces ne représentent que 5% de tous les arsenaux nucléaires et que nombre de questions délicates restent à régler, le stade avancé des négociations montre cependant que l'on est décidé à procéder à une réduction importante des armements. Il faut espérer qu'un accord sur les forces nucléaires intermédiaires, qui conduira pour la première fois à l'élimination de toute une catégorie d'armes nucléaires, annoncera la réduction progressive ultérieure et l'élimination éventuelle de toutes les armes nucléaires. Nous nous félicitons des renseignements fournis ce matin à cet égard par le Ministre des affaires étrangères, M. Petrovsky.

Même si tous ces signes sont encourageants, ils ne modifient pas fondamentalement les sombres réalités auxquelles est confrontée la communauté internationale. Bien que nous ayons été encouragés par l'engagement souscrit, au cours de la réunion au sommet tenue en 1985 entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique, d'accélérer les négociations bilatérales sur les questions les plus cruciales relatives aux armes stratégiques et spatiales, ces discussions ne semblent pas avoir dépassé le stade préliminaire. Ceux qui espéraient des réductions militaires sensibles dans les systèmes d'armes stratégiques existants ou futurs, ou même un ralentissement dans l'introduction de techniques nouvelles encore plus dangereuses, ont peu de raisons d'être satisfaits. Les nouvelles technologies qui se profilent à l'horizon annoncent des armes toujours plus

M. Sastradidjaya (Indonésie)

perfectionnées qui auraient une souplesse d'utilisation plus grande et des effets encore plus dévastateurs dans leur capacité d'anéantir. Même les accords précédents, qui ne faisaient que codifier les stratégies et politiques militaires existantes, sont sans cesse remis en question quant à leur sens et à leur durabilité. De même, le rôle de la Conférence sur le désarmement, dans l'examen des problèmes urgents d'intérêt mondial, est passé du rôle d'organe de négociations multilatérales à celui d'instance de délibération, et se traduit par la réduction des responsabilités et de la compétence de la Conférence. Entre-temps, les dépenses militaires mondiales approchent le montant atterrant de 1 000 milliards de dollars par an. De fait, les efforts en cours, si bienvenus soient-ils, n'ont pas permis d'enregistrer des progrès tangibles s'agissant de la réduction de la quantité et de la capacité destructrice des armements nucléaires stratégiques.

M. Sastradidjaya (Indonésie)

Il est essentiel maintenant de ne pas perdre l'élan suscité par les initiatives prises récemment. Profitons-en pour aller de l'avant avec un sens aigu d'urgence et des responsabilités. Il faudrait accélérer l'examen de plusieurs problèmes cruciaux qui se sont enlisés dans des négociations sans issue pendant des années. Nous nous félicitons donc de la perspective d'une réunion au sommet des dirigeants des deux grandes puissances et nous espérons qu'elle pourra revigorer les objectifs qu'ils se sont fixés à Genève.

Depuis plus de 30 ans, priorité a été donnée à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est évident qu'un tel accord contribuerait grandement à arrêter la mise au point de nouvelles armes ou au perfectionnement des armes existantes. Il témoignerait également du désir des puissances nucléaires de rechercher des mesures de grande portée en matière de désarmement nucléaire. Mais les négociations sérieuses de fond sur un traité d'interdiction globale des essais ont été extrêmement lentes et en fait sont restées longtemps en suspens, en raison, a-t-on dit, du souci de vérification. Cependant, de telles affirmations ne peuvent plus être retenues car il n'y a plus d'empêchements scientifiques ou techniques plausibles à la surveillance du respect des accords, grâce aux moyens de vérification nationaux existants. Il y a également des possibilités d'inspection sur le terrain, la mise en place d'un réseau de surveillance sismique à l'échelle mondiale et d'un système d'échange de données sismiques internationales. Voilà pourquoi la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais est un objectif réaliste et réalisable qui ne saurait être repoussé davantage.

Ma délégation a également constaté avec intérêt l'attention que l'on accorde maintenant à la vérification en raison de son importance pour les futurs accords de désarmement multilatéraux et bilatéraux. La vérification non seulement constitue un élément essentiel de la conclusion d'accords sur la limitation de l'armement, mais une composante cruciale de leur application. Toutefois, la formulation des modalités d'un système de vérification dépend surtout des objectifs, de la nature et de la portée des accords, et doit par conséquent nécessairement inclure des procédures et des techniques différentes. Il conviendrait d'examiner sérieusement le rôle des Nations Unies dans ce domaine, notamment pour ce qui est de fournir une aide, des conseils et des services techniques, et d'offrir la possibilité

M. Sastradidjaya (Indonésie)

de collationner et de gérer une base de données relatives à la vérification. A ce propos, il est essentiel d'aborder certains aspects fondamentaux, y compris les critères de normes réalisables, une définition claire des intérêts des Etats nucléaires et non nucléaires, ainsi que les conséquences juridiques, techniques et financières que pourrait avoir la mise en place d'une institution internationale de vérification.

De grands progrès ont été réalisés dans les sciences et les techniques, ce qui montre que le génie de l'homme peut avoir des répercussions dans tous les domaines de l'activité humaine. Malheureusement, la capacité de recherche et de développement soutenue dans ces domaines est concentrée dans un petit nombre de pays hautement industrialisés à l'exclusion de la grande majorité des Etats et, à un degré déraisonnable, a été consacrée à des fins militaires au lieu de répondre aux besoins socio-économiques urgents de la communauté mondiale. Cette utilisation des prouesses techniques est tout particulièrement flagrante dans les efforts déployés actuellement pour militariser l'espace extra-atmosphérique, ajoutant ainsi une nouvelle dimension d'une importance très grave à la question du désarmement.

Au lieu d'utiliser l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt commun de l'humanité et de tous les pays, on veut le transformer en un ultime champ stratégique, au mépris total des accords existants, notamment du Traité ABM. Cette question ne peut demeurer la préoccupation exclusive des puissances spatiales, car de telles activités pourraient se traduire par une augmentation considérable des ressources consacrées aux armements et entraîner une escalade de la course aux armements tant défensifs qu'offensifs, ce qui aggraverait, plus que jamais, la menace d'une guerre nucléaire. L'utilisation arbitraire de l'espace extra-atmosphérique porterait atteinte aux intérêts de sécurité des Etats neutres et non alignés, et aurait des incidences sérieuses sur leurs programmes actuels de communications par satellites pacifiques; je songe notamment aux Etats qui se trouvent au-dessous de l'orbite géostationnaire.

A moins que les grandes puissances respectent strictement les restrictions juridiques existantes et les limitations sur les armes spatiales et s'abstiennent de prendre des mesures destinées à mettre au point, à tester et à déployer des armes et des systèmes d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, il ne fait aucun doute que la dernière frontière des efforts de l'homme se transformera en un

M. Sastradidjaya (Indonésie)

nouveau champ de bataille. Il faut avant tout prendre des mesures nouvelles et de grande portée. Le Traité ABM devrait être renforcé dans le cadre des progrès techniques accomplis récemment, y compris les dispositions destinées à interdire les armes antisatellites. L'objectif d'une interdiction complète des armes spatiales et la promotion des activités spatiales à des fins exclusivement pacifiques exigent que l'on examine les problèmes quant au fond de façon à aboutir à des négociations et à des accords efficaces et concrets.

L'intérêt accru porté à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde est largement illustré par l'entrée en vigueur du Traité Rarotonga faisant du Pacifique sud une zone dénucléarisée et par les efforts déployés actuellement par les nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour créer une zone dénucléarisée dans leur région. La création de ces zones fournirait aux Etats non dotés d'armes nucléaires des moyens viables de garantir l'absence totale d'armes nucléaires sur leur territoire et permettrait à certaines régions de ne plus être entraînées dans les rivalités des intérêts stratégiques des grandes puissances.

Dans ce contexte, l'accord de principe intervenu entre les Etats membres de l'ANASE a été de nouveau stimulé par les progrès substantiels réalisés dans l'élaboration d'un traité de création d'une telle zone. Une fois présenté à la prochaine réunion au sommet des pays de l'ANASE, l'Indonésie espère que ce projet fera l'objet d'une recommandation favorable qui permettra de le communiquer à d'autres Etats de la région ainsi qu'aux puissances nucléaires afin qu'ils l'adoptent et l'entérinent. Etant donné que toutes les nations de l'Asie du Sud-Est sont signataires du Traité de non-prolifération, ce dénominateur commun augure bien du succès de cette initiative. Ce serait particulièrement souhaitable pour notre région qui a une longue histoire de conflits endémiques, d'instabilité et d'ingérence extérieure. L'Indonésie pense que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires permettrait également d'atténuer les tensions et de renforcer la coopération sur d'autres questions plus vastes d'intérêt régional.

Ma délégation est de plus en plus préoccupée par l'escalade persistante de la rivalité entre les grandes puissances dans l'océan Indien et dans ses environs, région proche de la nôtre. Une telle évolution ne peut qu'accroître les tensions et avoir des conséquences très dangereuses pour la sécurité des Etats du littoral et des Etats de l'arrière-pays. En tant qu'Etat du littoral, l'Indonésie est

M. Sastradidjaya (Indonésie)

parfaitement consciente de la sérieuse menace que cela constitue pour une région stratégique telle que l'Asie du Sud-Est. Tout en reconnaissant les droits de tous les Etats à utiliser l'océan dans le cadre d'une coopération pour le commerce et le développement, nous estimons qu'il est injustifiable de considérer l'océan Indien comme le théâtre d'une concurrence stratégique. Selon nous, les problèmes complexes interdépendants relatifs au climat politique et à la sécurité dans l'océan Indien ne sauraient être mieux réglés qu' par la convocation rapide de la Conférence internationale sur l'océan Indien avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et des autres principaux utilisateurs maritimes, essentielle pour son succès.

Par ailleurs, un nouvel examen de la question de la course aux armements navals au sein de la Commission du désarmement conformément à un rapport établi par un groupe d'experts a permis un échange de vues fructueux sur les mesures éventuelles de désarmement naval. Ces discussions ont confirmé que la course aux armements navals, tout en faisant partie de la course aux armements mondiale, revêt néanmoins certaines caractéristiques particulières qui nécessitent un examen plus spécialisé et plus approfondi de la part de la communauté internationale. Un consensus a également été réalisé sur la nécessité de prendre des mesures destinées à empêcher les effets néfastes des conflits en mer sur les droits de navigation des Etats non belligérants, et sur l'importance de la liberté de navigation pour tous les Etats.

M. Sastradidjaya (Indonésie)

Il est tout aussi important de se mettre d'accord sur la nécessité de mesures propres à accroître la confiance, à l'échelle tant régionale que mondiale, mesures qui pourraient faire l'objet de négociations et d'accord. A cet égard, on a accordé une importance toute particulière à l'extension des mesures existantes aux mers et aux océans, à l'annonce préalable de toutes activités navales, à la limitation de ces activités et à l'échange de renseignements sur les questions navales. Ma délégation estime qu'en se fondant sur les progrès réalisés jusqu'à présent, l'élaboration de mesures propres à établir la confiance constituerait un fondement solide pour l'examen de réductions importantes des armes navales nucléaires et classiques et des forces armées navales.

En ce qui concerne les problèmes non nucléaires, ma délégation constate avec satisfaction que la conclusion d'une convention sur les armes chimiques est maintenant à notre portée. Les négociations de la Conférence du désarmement sont aujourd'hui plus positives grâce en grande partie à une plus grande convergence de vues sur les problèmes restants concernant la non-fabrication, l'établissement des faits, l'organisation et le fonctionnement du Comité consultatif. Pourtant, il reste des problèmes majeurs, notamment à propos de la définition et des modalités de l'utilisation des industries chimiques à des fins exclusivement pacifiques ainsi que toute une série de questions juridiques et techniques qui doivent être réglées pour justifier notre optimisme quant à une interdiction rapide des armes chimiques. Malgré les complexités d'ordre politique et économique en jeu, l'Indonésie estime que, avec de part et d'autre souplesse et bonne volonté, il devrait encore être possible de conclure une convention sur les armes chimiques à temps pour qu'elle coïncide avec le débat de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement en 1988.

Depuis la reprise de la Conférence du désarmement, on n'a trouvé aucun cadre acceptable pour les négociations sur les questions prioritaires. Par conséquent, cette instance représentative unique, censée démocratiser la question du désarmement, se heurte toujours à de graves obstacles. Le fait est qu'au cours des huit dernières années de son existence, la Conférence n'est pas parvenue à un seul accord de désarmement. Les efforts constants déployés par le Groupe des 21 pour sortir de l'impasse, grâce à des propositions transactionnelles, ont toujours échoué. Cet immobilisme est en contraste marqué avec les appels pressants lancés

M. Sastradidjaya (Indonésie)

par la communauté internationale pour que des efforts collectifs soutenus soient tentés afin d'écartier le danger profondément ressenti d'une guerre nucléaire et de mettre fin à la course effrénée aux armes nucléaires.

Cet état de choses inacceptable ne cessera que lorsque tous les membres de la Conférence du désarmement exerceront leur droit - qui est aussi un devoir - de participer aux négociations qui affectent fondamentalement leur sécurité, car les négociations de désarmement, bilatérales ou multilatérales, ont trop souvent dépendu des relations entre grandes puissances. La Conférence du désarmement offre le seul moyen viable d'atténuer les conséquences de leurs divergences de vues et de leur affrontement dans des domaines étrangers aux efforts de désarmement. En tant que seul organe multilatéral faisant autorité en matière de négociation sur le désarmement, son rôle doit être renforcé et non affaibli si l'on veut que le problème des armements nucléaires soit traité à l'échelle mondiale.

La décision de convoquer une troisième session extraordinaire consacrée au désarmement reflète l'urgence de la situation, face aux conséquences incalculables de la course aux armements actuelle. Ce sera pour nous une occasion sans précédent de réaffirmer, de renforcer et de compléter les principes et le Programme d'action adoptés à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et, par conséquent, il sera plus facile d'entreprendre une action collective, grâce à des négociations et à un dialogue constructifs pour régler les problèmes en suspens. Ma délégation s'engage à coopérer pleinement pour atteindre ces objectifs.

Pour terminer, je voudrais mentionner la Campagne mondiale du désarmement qui a rendu de précieux services en fournissant des renseignements factuels et objectifs sur les conséquences de la course aux armements pour l'avenir de l'humanité. L'expérience acquise au cours des réunions de Djakarta et de Beijing, tenues respectivement en 1986 et en 1987, a prouvé que cette campagne était un instrument efficace pour sensibiliser l'opinion publique mondiale et favoriser un appui accru et plus conscient aux efforts de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Il faudrait élaborer des critères objectifs en ce qui concerne le lieu des prochaines réunions et la participation des organisations non gouvernementales, afin d'accroître encore l'efficacité de cette campagne.

Le PRESIDENT : Conformément à la décision du Bureau, la liste des orateurs qui souhaitent participer au débat général sur tous les points de l'ordre du jour consacré au désarmement sera close demain, mardi 13 octobre 1987, à 18 heures précises. J'espère que les délégations qui souhaitent participer au débat général mais n'ont pas encore inscrit leur nom sur la liste des orateurs le feront dès que possible afin de permettre à la Commission d'utiliser pleinement et efficacement le temps qui lui est imparti ainsi que les installations et ressources mises à sa disposition.

Je vous informe également qu'au cours du débat général, j'essaierai, dans la mesure du possible, d'annoncer à la fin de chaque séance le nom des délégations qui se sont inscrites sur la liste des orateurs pour la séance suivante de la Commission. En conséquence, je vous informe que les délégations ci-après se sont inscrites pour la prochaine séance de la Commission qui se tiendra demain, mardi 13 octobre, à 10 heures précises. Il s'agit d'abord de l'Ambassadeur Pierre Morel, de la France, en sa qualité de président de la Conférence du désarmement, qui aura donc à introduire le rapport des travaux de la Conférence du désarmement. Nous aurons ensuite la Pologne, le Canada, la Roumanie et le Danemark qui, en sa qualité de président de 12 Etats membres de la Communauté économique européenne, aura à présenter la position de ces 12 Etats. Après le Danemark, nous écouterons en dernier lieu l'Ukraine. Ce sera le dernier orateur pour demain.

Etant donné que nous n'avons pas d'orateurs inscrits pour la séance de l'après-midi, il n'y aura pas de séance demain après-midi.

La séance est levée à 12 h 45.